

N° 2716
61^e année
du 4 au
17 janvier 2007
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE 2008

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier FERMEZ LE TRIBUNAL DE LA HAYE !

par
le Dr Patrick BARRIOT
Michel FROMENTOUX
le général (c.r.)
Pierre-Marie GALLOIS
Élie HATEM
Pierre PUJO

pages 7 à 10

L'ESSENTIEL

Pages 2 et 4

POLITIQUE FRANÇAISE

– Nouvelle-Calédonie :
inacceptable discrimination

par Pierre PUJO

– Tournons la page
coloniale sans rougir

par Aristide LEUCATE

Pages 5 et 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– La Bulgarie et la
Roumanie dans l'Europe

par Guillaume CHATIZEL

– La défaite des islamistes
en Somalie

– LA MISE À MORT
DE SADDAM HUSSEIN

par Pascal NARI

Page 11

HISTOIRE

– 1940 :
pour un retour au réel

par Pierre PUJO

Pages 12 et 13

ARTS ET LETTRES

– Retour sur George Orwell

par Pierre LAFARGE

– Il n'est bon bec...

par Anne BERNET

Pages 12 et 16

COMBAT DES IDÉES

– L'identité en question

par Michel FROMENTOUX

– L'UE, héritière
de la Révolution française

par Alain RAISON

*L'Action française
présente ses vœux
les meilleurs
pour l'an nouveau
à ses lecteurs
et à leur famille*

Rien ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE n'est joué

L'éditorial de Pierre PUJO (p. 3)

SECTES

Vers une loi des suspects ?

Périodiquement la République sort ses griffes et s'en prend aux sectes. On ne saurait lui reprocher de mettre la population en garde contre celles-ci, dont les méfaits sont de toutes sortes : extorsion de fonds, séquestration mentale, division dans les familles, parfois même risque d'abus sexuels... Toutes choses contre lesquelles la police et la justice disposent d'un arsenal répressif qu'il suffirait sans doute de mettre en œuvre avec l'énergie nécessaire.

Le malheur est que l'État laïciste qui met toute sa gloire à nier l'existence même du surnaturel entend s'ériger en juge dans ce domaine. De quelle compétence peut-il se prévaloir pour trancher entre une religion ou une caricature de religion, un catéchisme ou un en-

doctrinement, un refus de l'enseignement officiel sans Dieu ou une volonté d'imposer l'ignorance ?

Discrimination

Le mardi 19 décembre, devant l'Assemblée nationale, la "Commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs", créée le 28 juin dernier et présidée par Georges Fenech, a présenté cinquante mesures tendant à renforcer le contrôle de l'État sur les modes d'enseignement qui échappent au "mammoth" de la rue de Grenelle et qui, selon cette commission, plongeraient entre 60 000 et 80 000 enfants dans « un contexte sectaire ». Il est clair que l'idéologie perce sous le prétexte de protéger des enfants qui sont loin d'être en si grand nombre..

Christian Vanneste, député du Nord et membre de ladite commission, a refusé de voter le texte, expliquant dans un communiqué qu'« une confusion est entretenue [...] Les mots ou expressions "secte", "dérive sectaire", "fait sectaire" sont utilisés sans différenciation et recouvrent des situations et des personnes des plus

diverses ». S'exprimant dans *Présent* du 21 décembre, M. Vanneste ajoute : « Ici le groupement spirituel minoritaire est considéré comme une "dérive sectaire" en soi, ce qui constitue déjà une accusation. Ce qui aboutirait à ce que le fait de lui appartenir soit déjà répréhensible : dans les termes de notre démocratie cela s'appelle une discrimination. »

Et de donner pour preuve que « ce texte va dans le sens de la dérive qui est celle de la pensée unique » le fait de mettre mille entraves à l'instruction à domicile. On réduirait ainsi à deux seulement le nombre de familles pouvant s'associer pour instruire elles-mêmes leurs enfants. Quant aux conditions du choix de ce mode d'instruction, elles seraient strictement limitées : la maladie, le handicap de l'enfant, le déplacement de la famille, ou « toute autre raison réelle et sérieuse », ce qui entretient un flou dans lequel évidemment il n'y aurait guère de place pour la volonté des parents de soustraire leurs enfants à l'enseignement officiel, à son athéisme, à son amoralisme, à son laisser-aller, à son mépris du passé français..

Pour le moment les écoles hors contrat ne sont pas visées nommément, mais la voie est ouverte. D'ailleurs, le refus de laisser s'associer plus de deux familles pour dispenser l'instruction risque fort de tuer des embryons de ►►

Michel FROMENTOUX
Suite page 2

Y EN A ASSEZ DU POUVOIR DES JUGES !

■ Il y a un peu plus d'un an un juge lyonnais s'opposait à l'expulsion d'un imam qui tenait des propos provocateurs et subversifs. Il y a quelques semaines un juge parisien mettait en examen le président du Rwanda à propos d'un attentat ayant coûté la vie à son prédécesseur ; le Rwanda, pays francophone, rompait ses relations avec la France.

Le 21 décembre, les juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons, du pôle financier du palais de justice de Paris, entendaient Dominique de Villepin, Premier ministre, dix-sept heures durant comme témoin dans "l'affaire Clearstream".

Tel est l'exemple le plus récent de l'empiètement de la magistrature sur le domaine politique de défense des intérêts nationaux. C'en est assez ! Qui donc rappellera aux juges que, suivant la Constitution, ils détiennent une "autorité judiciaire" et non un "pouvoir judiciaire" inexistant ?

La charge de Premier ministre est écrasante et nécessite une disponibilité permanente. Il n'est pas admissible que des juges se permettent de le distraire dix-sept heures de son existence à propos d'une "affaire" qui sent le règlement de comptes entre politiciens mais n'a rien à voir avec les intérêts du pays. On nous dira que les juges sont là pour faire régner "l'état de droit" en France, sinon dans le monde. Pour nous, l'état de droit ne saurait aller contre le salut public.

M. de Villepin a réalisé une belle performance et démontré son endurance physique en réunissant les membres du gouvernement après les trois petites heures de sommeil que lui avaient laissées les juges. Mais ce qu'on demande au Premier ministre n'est pas d'être un superman, c'est de réserver son temps aux affaires de la France, et à elles seules.

A.F.

M 01093 - 2716 - F: 3,00 €





214^e anniversaire de la mort de Louis XVI

Messes à Paris

● **PARIS.** – La messe traditionnelle célébrée à la demande du Cercle de l'Œillet Blanc en l'église Saint-Germain l'Auxerrois (Paris 1^{er}), ancienne paroisse des Rois de France, aura lieu

samedi 20 janvier 2007 à 12 h 15.

● **Samedi 20 janvier** à 18 h 30, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 23, rue des Bernardins, Paris V^e

● **Dimanche 21 janvier** à 15 h 15, place de la Concorde (statue Rouen-Brest, face à l'hôtel Crillon). Messe célébrée par l'abbé Néri. Concours de la chorale de l'abbé Michel.

En province

● **AIX-EN-PROVENCE.** – **Dimanche 21 janvier**, à 10 h 30, chapelle Notre-Dame de l'Immaculée Conception, boulevard Gambetta.

– **Lundi 22 janvier**, à 18 h 30, chapelle des Pénitents Gris, dits les Bourras, rue Léautaud.

● **AMIENS.** – **Samedi 20 janvier**, à 18 heures, chapelle du Bon Pasteur.

● **BAYONNE.** – **Dimanche 21 janvier**, à 11 heures, messe aux intentions de la France et de la Famille royale, en la chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs, quartier des Arènes, 60 bis avenue de la Légion Tchèque. On pourra se réunir à la sortie de la messe. Tél. : 05.59.63.20.99.

● **BELLOY-en-FRANCE.** – **Samedi 20 janvier**, à 11 heures. Pour le lieu, téléphoner au 03.44.57.65.85.

● **BORDEAUX.** – **Samedi 20 janvier**, à 19 heures, messe à la mémoire du Roi Louis XVI et aux intentions de la France. Église du Christ Rédempteur.

● **GRENOBLE.** – **Samedi 20 janvier**, à 18 h 30, église Saint-André.

● **LA GAUBRETIÈRE.** – **Samedi 20 janvier**, à 11 heures, chapelle Notre-Dame de la Sainte Famille à Ramberge.

● **LIMOGES.** – **Lundi 22 janvier**, à 11 heures, église Saint-Pierre-du-Queyrois.

● **LYON.** – **Samedi 20 janvier**, à 10 h 30, Prieuré Saint-Irénée, 56, rue d'Inkermann, Lyon VI^e.

● **MARSEILLE.** – **Samedi 20 janvier**, à 12 heures, aux Réformés (Saint-Vincent-de-Paul) en haut de la Canebière. Un déjeuner avec conférence est prévu après la messe.

● **MONTCEAU-LES-MINES.** – **Samedi 20 janvier**, à 11 heures, église de Pissy-sur-Fley.

● **MONTPELLIER.** – **Samedi 20 janvier**, à 18 heures, chapelle des Pénitents Bleus, 11 rue des Étuves.

● **NANCY.** – **Dimanche 21 janvier**, à 11 heures. Messe pour Louis XVI et Marie-Antoinette. Chapelle du Sacré-Coeur, 65 rue du Maréchal Oudinot.

● **PERPIGNAN.** – **Samedi 20 janvier**, à 18 heures, messe de Requiem à la chapelle du Christ-Roi, 113 avenue Maréchal-Joffre.

● **ROUEN.** – **Samedi 20 janvier**, à 10 heures, cathédrale Notre-Dame.

● **SAINT-DENIS-D'ANJOU.** – **Samedi 20 janvier**, à 11 heures, messe selon le rite traditionnel. Chapelle de Varennes-Bourreau.

● **SAINT-ÉTIENNE.** – **Samedi 20 janvier**, chapelle du Cœur Immaculé de Marie, 3 place du Maréchal-Foch. Pour l'heure, téléphoner au Prieuré Saint-François Régis : 04.77.40.20.55.

● **TALENCE.** – **Samedi 20 janvier**, à 19 heures, église du Christ Rédempteur, rue Achille Allard.

● **TOULON.** – **Lundi 22 janvier**, à 18 h 30, église Saint-François-de-Paule, place Louis Blanc (en bas du Cours Lafayette).

● **VERSAILLES.** – **Samedi 20 janvier**, à 19 heures, Notre-Dame-des-Armées, 4 impasse des Gendarmes.

Dimanche 21 janvier

CORTÈGE AUX FLAMBEAUX EN L'HOMMAGE DU ROI MARTYR

Rendez-vous à 19 heures précises
devant l'église de la Madeleine, 75008 Paris

(métro : Madeleine, lignes 12 et 14)

POLITIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Inacceptable discrimination

Le 13 décembre 2005, le projet de loi constitutionnelle prévoyant le "gel" du corps électoral de Nouvelle-Calédonie pour les prochains scrutins territoriaux a été adopté à la sauvette pour les députés. À la sauvette, car il n'y a même pas eu de vote à mains levées. M. Sarkozy, après une algarade la veille avec M. de Villepin sur la question, avait résolu de ne pas contrarier davantage le gouvernement...

Le texte va être soumis aux sénateurs au mois de janvier. Il n'est pas anodin. Rappelons qu'il limite le droit de vote aux seuls électeurs qui habitaient la Nouvelle-Calédonie depuis dix ans en 1998, soit depuis 1988. Il exclut tous ceux qui se sont installés sur le territoire après cette date.

Pourquoi ce gel du corps électoral ? Pour favoriser les électeurs mélanésiens (appelés "kanaks") par rapport aux autres ethnies.

Les "accords de Nouméa" du 21 avril 1998 ont prévu plusieurs référendums sur l'indépendance à partir du 2014. En réduisant le corps électoral, M. Jospin, artisan de ces accords, a pensé donner ainsi plus de chances aux indépendantistes (les kanaks dans son esprit) de l'emporter. Sa manipulation du corps électoral ayant été annulée par le Conseil constitutionnel en mars 1999, M. Chirac a décidé de faire passer le projet en modifiant la Constitution. Il se fait ainsi l'exécutant des volontés du socialiste Lionel Jospin !

Ce gel du corps électoral constitue une discrimination contraire aux principes républicains selon lesquels il ne saurait y avoir qu'une seule catégorie de

Français (et donc d'électeurs) sur tout le territoire national. Depuis 2003, un article de la Constitution dispose que la Nouvelle-Calédonie fait partie de la République française. S'il en est ainsi comment pourrait-elle ne pas être soumise aux principes qui régissent celle-ci ?

Abdication de la France

Il y a pire : le projet de loi gouvernemental présuppose que la Nouvelle-Calédonie n'est pas française et qu'elle a vocation à être indépendante. C'est d'ailleurs l'indépendance qui a été fixée comme objectif par les accords de Nouméa du 21 avril 1998. Une série de mécanismes juridiques sont censés permettre de l'atteindre.

Or la Calédonie n'existait pas avant que la France ne s'y ins-

tallât. Sa population était composée de tribus qui se combattaient – et s'entre-dévoraient. C'est la France qui a réalisé l'unité de l'île, qui a rassemblé des Mélanésiens, des Européens, des Wallisiens, des Polynésiens, des Asiatiques pour en faire une société poly-ethnique dont la coexistence est harmonieuse. La Nouvelle-Calédonie n'existe que par la France.

La question de l'indépendance a été tranchée le 13 septembre 1987 lorsque, dans un référendum parfaitement libre et dégagé de toute pression terroriste, les Calédoniens, toutes ethnies confondues, ont voté à 80 % pour le maintien de l'île dans la République française. Le F.L.N.K.S. avait donné une consigne de boycott. Il y eut à peine 20 % des électeurs pour suivre sa consigne, si tant est que tous les abstentionnistes lui avaient obéi.

Pierre PUJO



Suite de la page 1

► nouvelles écoles hors contrat. Quant au renforcement des mesures touchant au contrôle médical, tout à fait légitime en soi, il peut tout aussi bien être utilisé pour harceler les établissements entièrement libres, comme déjà les mesures tatillonnes de sécurité.

Qui embrigade la jeunesse ?

Si, en revanche, on ne peut qu'approuver la proposition tendant à permettre aux grands-parents de saisir le juge si « la santé, la sécurité ou la moralité » de leurs petits-enfants sont en danger, il est inquiétant de lire la proposition prévoyant « une sensibilisation aux dérives sectaires dans les programmes d'éducation civique au collège et au lycée. » On se demande quelle règle de vie, quelle "morale" peuvent bien être "protégées" dans des établissements où l'on enseigne la sexualité comme une mécanique du plaisir et où des préservatifs sont à la portée du premier venu. Car, ne l'oublions tout de même

pas, les inspirateurs de l'Éducation nationale qui dénoncent les sectes sont eux-mêmes les hommes ou les femmes d'une secte aux relents maçonniques, qui embrigade la jeunesse, se montre incapable de remédier à l'illettrisme et bourre le crâne des jeunes Français d'a priori "politiquement corrects" tout à fait officiellement...

Si les propositions de la commission sont un jour transformées en loi, n'importe quel membre d'une "minorité" spirituelle pourra être considéré comme suspect. La liberté de l'enseignement, donc aussi celle des parents, est gravement menacée.

Redisons-le enfin : si l'essor des sectes est l'une des calamités de notre temps, la faute en est au laïcisme réellement sectaire de l'État républicain qui, étouffant le besoin de sacré, pousse les âmes les plus tourmentées dans les filets de n'importe quel gourou difusant n'importe quel sacré de pacotille. Seul un État libéré de l'idéologie de 1789 pourra effectivement pourchasser les sectes. Et sans se tromper de cible.

Michel FROMENTOUX

L'ACTION FRANÇAISE

10, rue Croix-des-Petits-Champs,
75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

• Directeur : **Pierre Pujot**
• Secrétaire de rédaction : **Michel Fromentoux**
• Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
• Politique étrangère : Pascal Nari
• Chronique militaire : Bernard Guillerez
• Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
• Enseignement, famille : **Michel Fromentoux**, chef de rubrique
• Sciences et société : Guillaume Chatizel,
• Outre-mer : Pierre Pujot
• Médecine : Jean-Pierre Dickès
• Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
• Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
• Cinéma : Alain Waelkens
• Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
• Art de vivre : Pierre Chaumeil
• Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
• Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost
• Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion :
Monique Lainé

RIEN N'EST JOUÉ

En ce début de 2007, la situation électorale paraît se décanter en vue des prochains scrutins présidentiel et législatifs. Nicolas Sarkozy a rallié à lui ces dernières semaines, plusieurs têtes du gouvernement, Thierry Breton, Dominique Perben etc. sans parler des anciens Premiers ministres Alain Juppé et Jean-Pierre Raffarin. Le clan des chiraco-villepinistes s'est réduit comme peau de chagrin. On se rue à la victoire annoncée. On assure sa carrière politique, on prend rang dans la distribution des places et des honneurs qui se fera sous l'égide du futur Président. Seule Michèle Alliot-Marie continue de faire bande à part. Elle ne briguera pas l'investiture de l'U.M.P. lors du grand spectacle du 14 janvier qui doit auréoler le maître de l'U.M.P. Elle se réserve de présenter sa candidature en dehors du parti, tout comme Nicolas Dupont-Aignan, poil à gratter souverainiste de la majorité. Mais s'ils peuvent disperser des suffrages, ces candidatures n'enlèveront pas les gros bataillons à l'ambitieux Sarkozy.

À gauche, l'horizon paraît aussi dégagé. M^{me} Royal a éliminé les "éléphants" du Parti socialiste, Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius, mis largement en minorité dans un scrutin interne et elle s'est ralliée Jean-Pierre Chevènement sans que protestent les euro-péistes. Elle s'appuie sur les nouveaux adhérents pour contourner le parti et prendre des libertés – en paroles – à l'égard du projet présidentiel qui a été adopté par celui-ci en juin dernier.

Déjà, les médias prévoient le 5 mai prochain un affrontement final entre M. Sarkozy et M^{me} Royal au second tour de la présidentielle. Aux États-Unis on pourrait sans risque le prédire car il n'y a qu'un seul tour de scrutin. Le second tour – auquel tiennent si fort les Français dans les scrutins majoritaires car il est censé éviter la tyrannie d'une minorité – laisse planer une forte incertitude sur les candidats qui seront encore en lice et transforme l'élection présidentielle en loterie. On se souvient du traumatisme que provoqua le 21 avril 2002 la surprise de la désignation de Jean-Marie Le Pen pour affronter Jacques Chirac au scrutin final.

Les inconnues

Jean-Marie Le Pen demeure encore cette année l'une des inconnues du scrutin. Il semble avoir fortement accru son audience dans l'opinion. Il a atténué certains éléments de son programme qui paraissaient provocateurs, sur l'immigration par exemple, et conserve de fortes chances d'être qualifié pour le second tour. Dans ce pays où, de toutes parts, on aspire au

PAR
PIERRE PUJO

changement, il est en mesure de rassembler une forte proportion de mécontents. À cet égard, il est plus crédible que M. Sarkozy, avec sa prétendue "rupture" dans une continuité politique à laquelle il a lui-même participé et que M^{me} Royal et ses imprécis "Désirs d'avenir" pour un « ordre juste ».

Cela dit, les deux partis dits "de gouvernement" qui se tiennent derrière M. Sarkozy et M^{me} Royal vont s'employer à éliminer M. Le Pen en l'empêchant de recueillir les cinquante signatures d'élus dont il a besoin pour se présenter.

En outre, il faut s'attendre, à droite et à gauche, à toutes sortes de manœuvres pour susciter des candidatures de division en vue d'affaiblir les principaux prétendants déclarés.

Enfin, on ne peut exclure l'intervention de Jacques Chirac pour troubler le jeu présidentiel. Son allocution du 31 décembre a fixé les limites de l'action de son successeur, comme un avertissement à M. Sarkozy. La rivalité entre les deux hommes n'a pas fini de connaître des rebondissements...

Les battus de 2005

On ne saurait trop souligner que MM. Chirac, Sarkozy et M^{me} Royal ont, en 2005, préconisé le "oui" à la Constitution européenne et ont été battus. Réunis, ils ne représentent pas une majorité de Français. Les "nonistes" de 2005 et les abstentionnistes feront lourdement sentir leur poids dans le scrutin présidentiel. On les a catalogués "de gauche" mais il y en eut autant "de droite", si tant est que l'on puisse mettre une étiquette sur des électeurs qui avaient, avant tout, ras-le-bol des mensonges et des promesses non tenues des politiciens, qui s'inquiétaient des délocalisations répétées, d'une immigration incontrôlée, de l'insécurité persistante, des ingérences de l'étranger sous le couvert de "l'Europe" à

construire, qui se rebellaient contre la fiscalité excessive et la réglementation toujours plus complexe d'un État prétendument protecteur, mais incapable de défendre le travail français contre une concurrence extérieure toujours plus vive. Tous ces mécontentements étaient parfois contradictoires entre eux. Ils exprimaient le sentiment que les affaires de l'État n'étaient pas conduites de main ferme mais traitées au coup par coup en réaction à l'événement et avec le souci de ne pas s'aliéner les électeurs. Cela, alors qu'au printemps 2002, M. Chirac et sa majorité pléthorique paraissaient détenir tous les atouts en mains pour mener à bien les réformes nécessaires à la France et trop longtemps différées jusqu'alors.

Le sens du "non"

Les grands médias se sont employés depuis un an et demi à affaiblir le sens du "non" au référendum. Ils ont soutenu qu'il était un "non" à Chirac, un "non" à certaines dispositions sociales obscures de la Constitution. En fait ce fut une réaction de défense instinctive à la fois du "modèle social" et du cadre national. Sans doute ce modèle social appelle-t-il des réformes pour s'adapter à la modernité, mais les Français n'apprécient pas que celles-ci leur soient imposées de l'extérieur par quelque autorité supranationale anonyme. Quant au cadre national, ils ont senti qu'il protège leurs traditions et leurs libertés. Ils peuvent parfois adhérer à l'internationalisme en paroles, mais, à l'heure du choix, ils reviennent à la nation.

La question est de savoir si les candidats à l'élection présidentielle auront retenu cette leçon du référendum qui est confirmée par le sondage de notre confrère *Le Pèlerin* publié ces jours derniers, selon lequel 52 % des Français rejettent l'euro cinq ans après sa mise en service dans les échanges courants. L'euro est à leurs yeux responsable de la hausse des prix et un facteur de stagnation économique.

Quand on entend M. Juppé déclarer à Bordeaux au forum de l'U.M.P., le 21 décembre : « N'ayez pas peur de la mondialisation. Ce n'est pas un fléau qui menacerait de nous détruire », on se dit que ce bonimenteur se moque des Français. La mondialisation est sans doute un fait, mais elle comporte des aspects négatifs dont la France doit se protéger. "L'Europe" ne nous assure aucune protection communautaire. Bien plutôt est-elle l'introductrice d'un libre-échange sans frein. La question européenne pourrait bien jouer un rôle déterminant dans l'issue de la bataille pour l'Élysée.

Bilan

Puisque le mois de janvier sonne l'heure des bilans, on peut comparer avec intérêt le bilan de la grippe aviaire et celui du Chikungunya. La grippe aviaire a entraîné un déferlement médiatique, une baisse de la consommation de volaille et la ruine d'une filière avicole déjà atteinte par les exportations chinoises et brésiliennes. Bilan réel en France : 0 mort, 0 personne infectée, quelques migrants morts et 1 élevage de dindes infecté. Dans l'Océan Indien, le Chikungunya, qui a bénéficié d'une couverture médiatique plus faible, a causé la mort de 252 personnes et atteint 20 % des habitants de l'île de la Réunion... Faut-il en conclure que, pour les médias français, la vie d'un canard sauvage métropolitain vaut plus que celle d'un Français d'outre-mer ?

Droits et libertés

À Charleville-Mézières, le candidat Sarkozy a promis que, s'il était élu, plus aucun SDF ne serait obligé de dormir sur les trottoirs d'ici deux ans. Et on ne peut évidemment pas s'empêcher de s'interroger sur la valeur d'une telle promesse qui rappelle l'engagement, pris en 2002 par Lionel Jospin, de parvenir à "zéro SDF" ! Mais lorsque les amis de Nicolas Sarkozy promettent de faire du droit au logement un droit « opposable devant les tribunaux », il y a de quoi être plus inquiet encore. On irait alors vers un renforcement de l'État-providence et vers une restriction des libertés, encadrées par des droits de plus en plus nombreux : droit à l'éducation, droit au travail, droit à la santé, droit à un environnement de qualité, droit au logement... Plutôt que d'exercer sa liberté, le citoyen n'aura plus qu'à faire valoir ses droits auprès d'un État qui, au nom d'une "cause juste", encadrera ses moindres faits et gestes.

Feux follets

Pendant que des centaines de Français pleurent la destruction de leur véhicule, incendié pendant la nuit de la Saint-Sylvestre et dont l'indemnisation par les assurances sera souvent incomplète, droite et gauche se livrent à une indécise bataille de chiffres. Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, s'est félicité du bilan d'une nuit au cours de laquelle « aucun incident notable » n'a été relevé. « Les choses se sont très bien passées » a-t-il même ajouté alors qu'Arnaud Montebourg lui reproche un bilan « catastrophique ». Selon l'AFP, 247 voitures ont été incendiées en Ile-de-France, contre 177 en 2005.

Coup d'État

À lire tout le bien que les éditeurs disent des primaires, on en viendrait presque à prendre la défense de l'élection présidentielle au suffrage universel direct. Jusque là, le président était élu par l'ensemble des électeurs. Et même si ce système n'emportait pas notre adhésion, il était finalement préférable au nouveau système en vigueur : désormais, 300 000 adhérents de l'UMP (ils sont seulement 125 953 selon le *Canard Enchaîné*...) et 200 000 adhérents du PS choisissent leur candidat et le brave citoyen-électeur français est invité à départager ces deux candidats choisis par un demi-million de militants... Bel exemple de démocratie !

Guillaume CHATIZEL

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

■ Le passage de 2006 à 2007 n'a pas atténué nos soucis financiers, c'est pourquoi tout en souhaitant une bonne année aux amis qui, mois après mois, nous apportent si volontiers leur aide, nous leur tendons encore la main. Nous n'avons pas atteint les 55.000 euros dont nous avons impérativement besoin, au moins pouvons-nous espérer nous en approcher davantage. Merci à tous ceux qui ont envoyé des étrennes pour le journal et à ceux qui le feront dans ces prochains jours.

Dans cette période de turbulences politiques, l'Action française ne se donne pas pour tâche de cul-

tiver des humeurs, elle ne s'engage pas derrière tel ou tel candidat, mais elle rappelle sans cesse les exigences de l'intérêt national. Nous sommes le seul organe de presse à suivre cette ligne suivant l'enseignement de Charles Maurras.

Donnez-nous les moyens de faire progresser les idées royalistes au moment où la lutte des prétendants autour du dérisoire trône républicain nous fournit tant d'arguments. Merci d'avance de votre générosité !

P.P.

L'A.F. devant 2007

N.B. – Prière d'adresser les versements à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'Action Française 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

LISTE N° 21

Virements réguliers : M. Derville, 7,62 ; M^{me} Yvonne Peyrerol, 15,24 ; M^{lle} Annie Paul, 15,24 ; Vincent Claret-Tournier, 15 ; Pierre

Bonnefont, 22,87 ; M^{me} Françoise Bedel-Giroud, 30,49 ; Henri Morfin, 32 ;

Légion des "Mille" : Giovanni Castelluccio, 200 ; Philippe Castelluccio, 200 ;

Francis Carlin, 50 ; anonyme, 50 ; François Favre, 50 ; anonyme, 80 ; M^{lle} Marie-Suzanne de Benque d'Agut, 100 ; Guy de Masquard, 120.

Total de cette liste : 988,46 €
Listes précédentes : 32 176,24 €

Total : 33 164,70 €
Total en francs : 217 546,17 F

Tournons la page coloniale sans rougir !

Nos lecteurs se souviennent de la recension que nous avons consacrée dans ces colonnes le 19 octobre 2006 à l'ouvrage de Daniel Lefeuvre, professeur à l'université de Paris VIII, intitulé *Pour en finir avec la repentance coloniale*. Un autre universitaire, non moins brillant, africaniste réputé et expert près le Tribunal pénal international pour le Rwanda, parachève cette entreprise de déculpabilisation des Français et des Européens dont le seul tort a été d'avoir marqué leur empreinte sur le continent africain. Bernard Lugan, professeur à Lyon III, expose dans un livre de près de 400 pages les arguments les plus convaincants « **pour en finir avec la colonisation** », titre de son ouvrage richement illustré de cartes dessinées par lui-même.

La gauche colonialiste

Sans complaisance ni pleurnicherie, Lugan se livre à une explication du fait colonial, de ses origines idéologiques à ses conséquences politiques. D'abord, faisant justice d'une accusation lancée de façon récurrente par les chantes inculcées de la repentance, l'auteur insiste sur le fait que « **la traite des esclaves a totalement dépendu des Africains car ce furent bien des Africains qui vendirent d'autres Africains à des négriers européens** ». Voilà qui est dit et l'on invitera le lecteur à consulter l'ouvrage devenu la référence en ce domaine, écrit par Olivier Pétré-Grenouilleau (*Les Traites négrières. Essai d'histoire*

globale, Gallimard, Paris, 2005), auquel renvoie Lugan en notes. Ensuite, celui-ci montre que « **ce ne furent pas des raisons économiques mais politiques et stratégiques, qui poussèrent les puissances européennes à se lancer à la conquête d'une Afrique dont, par définition, elles ignoraient si elle recelait des richesses** ».

La colonisation s'est faite « **sans résistance globale** » de la part des autochtones répartis en ethnies, lignages et clans, dont le bellicisme semblait être la caractéristique principale de leurs rapports politiques et sociaux. Portée et défendue âprement, parfois avec une ridicule emphase, par la gauche (Jules Ferry, Victor Hugo, Jean Jaurès, Albert Bayet et bien d'autres qui s'opposèrent aux monarchistes d'alors ainsi qu'à d'autres républicains comme Clemenceau peu convaincus de l'utilité du projet colonial), la colonisation française reposait sur le triple postulat économique (« **L'Empire devait offrir un débouché à la France** »), philosophique (d'après Jules Ferry, « **il faut dire ouvertement (...) que les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures** » ; à coup sûr, ce laïcard bon teint serait aujourd'hui traîné devant les tribunaux pour racisme intempestif !) et politique (étendre la puissance de la France, notamment

par **Aristide LEUCATE**

pour contrebalancer celle des Britanniques).

Relevant l'absence de « **cohérence doctrinale** » de la droite française à l'égard du débat colonial, Lugan souligne par contraste que « **la cohérence de Maurras est complète quand il pointe les contradictions de la République coloniale** ».

Le boulet colonial

L'auteur est peu suspect d'appartenir au camp des « colonialisés », tant il stigmatise, à bon droit, aussi bien la méthode employée que les conséquences qui résulteraient (et dont l'on paye durement le prix aujourd'hui) de la colonisation. Sans craindre le paradoxe, la gauche française abolitionniste soutenait ouvertement une doctrine assimilationniste « **ancrée sur le postulat de l'identité du genre humain** » et qui consistait à débarrasser les peuples colonisés de leurs scories présumées de primitifs pour les élever, par l'éducation, à la civilisation. Fatalement opposés à cette utopie criminelle qui « **était d'ailleurs rapidement apparue comme irréalisable** », des personnalités comme Lyautey et Gallieni préco-

nisaient la préservation « **des institutions existantes** ».

Quant à la question de savoir si la France avait activement contribué au pillage de ses colonies, Lugan répond fermement, chiffres en main, que « **tout se passait, en fait, comme si la France payait ses possessions coloniales pour qu'elles puissent acheter ses propres produits** ». De la même façon « **il importe de le redire, le budget**



métropolitain a financé tout le plan de développement de ses territoires africains ».

On oublie, en effet, trop souvent que les colonies représentaient une charge financière exorbitante pour le budget français. De surcroît, se penchant sur le cas de l'Algérie, l'auteur note que par

l'amélioration notable des conditions d'hygiène et de vie de la population indigène, la France avait « **involontairement créé les conditions de la catastrophe** » à cause de l'explosion démographique qui en résultait. Enfin, reprenant les conclusions d'un de ces précédents livres, *God Bless Africa*, Bernard Lugan rappelle que les Africains sont les propres architectes de leurs malheurs depuis les décolonisations. Les solutions appliquées actuellement au continent et reproduites, *mutatis mutandis*, dans nos banlieues en proie à « **une intifada** » outrancièrement médiatisée (financements à fonds perdus, notamment), sont vouées à l'échec. Mais elles sont, nous dit Lugan, « **légitimées par le postulat de la culpabilité coloniale** » entraînant l'obligation pour les pays occidentaux de supporter la « **présence d'une sorte de colonisation de peuplement** ».

Tel est l'héritage incapacitant qu'au nom de bons sentiments factices, des politiques irresponsables et dogmatiques sont en train de léguer aux « **générations européennes à venir (...) qui demanderont un jour pourquoi elles sont condamnées à en honorer les traites** ». Il est vrai, rappelle Lugan, que comme l'avait affirmé Mitterrand, « **les immigrés sont chez nous, chez eux** »...

aleucate@yahoo.fr

* Bernard Lugan : *Pour en finir avec la colonisation*. Éditions du Rocher, Monaco, 386 pages, 22 euros.

« Communautarisme blanc »

On connaissait le concept parfois discutable du racisme anti-blanc... Il a fait des émules chez les apôtres de la repentance perpétuelle et de l'autoflagellation nationale.

Dans son éditorial du 18 décembre 2006, Laurent Joffrin, le nouveau directeur de Libération, dénonce le « **communautarisme blanc** ». Regrettant l'« **impunité tranquille** » dont bénéficieraient Georges Frêche et Pascal Sevrain après avoir tenu des propos polémiques, il juge tout à fait compréhensibles les outrances d'une association aussi extrémiste que le CRAN (Conseil représentatif des associations noires).

La « fragmentation » de la mémoire collective qui est à l'œuvre l'indiffère : « **En quoi l'exigence d'une**

histoire nationale qui fasse droit à leur propre histoire, à la mémoire des crimes qui les ont frappés, est-elle menaçante ? [...] Non, les minorités qui s'organisent dans le cadre des lois ne sont pas menaçantes. Elles exercent leurs droits. Voilà tout. »

Peut-être exercent-elles leurs droits, mais dans le but de s'affirmer contre la communauté nationale qui en demeure le meilleur garant... On s'étonne en tout cas d'une telle complaisance à l'égard des revendications ethniques de la part de quelqu'un qui prétend donner des leçons d'antiracisme.

G.D.

LAISSEZ AVICENNE EN PAIX

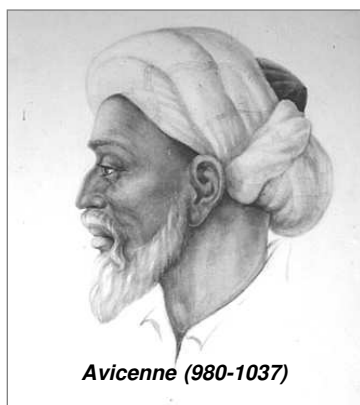
La grande presse relate longuement l'inauguration d'un institut de formation des imams à Lille avec l'aide de la municipalité de cette grande cité du nord (M^{me} Martine Aubry a mis gracieusement à sa disposition un grand bâtiment en plein centre ville) et des capitaux fournis par certains pays arabes.

Je n'ai pas à donner mon point de vue sur le fond de l'affaire.

L'institut a été baptisé Avicenne. Cela provoque mon étonnement. C'est le moins que l'on puisse dire.

Né à Boukhara (aujourd'hui en Ouzbékistan, à ce moment faisant partie d'un royaume iranien) en 980, décédé à Hamadan en Iran en 1037, ce grand médecin et philosophe persan dont les œuvres permirent aux occidentaux de connaître Aristote et les philosophes grecs, était né de parents fraîchement convertis à l'islam. Durant

par **Houchang NAHAVANDI**
écrivain, ancien recteur
de l'université de Téhéran



Avicenne (980-1037)

toute sa vie il a été pourchassé par une partie du clergé, accusé d'agnosticisme, voire d'athéisme. D'ailleurs il s'en plaignait dans quelques vers restés immortels.

Que le nom de ce grand médecin ait été donné à un centre hospitalier de la région parisienne, rien de plus normal. Qu'une école de formation d'imams porte son nom étonne. Certes, une grande partie de son œuvre est en arabe, langue scientifique de l'époque en Orient, mais il était iranien et surtout très loin des préoccupations théologiques et religieuses. Une étrange récupération, pourront dire certains.

J'espère que ce nom prestigieux va donner une grande liberté de penser, de juger, de mettre en cause et de douter à cet institut...

■

LE BEAU TEMPS DES COLONIES

Tel est le titre (rebaptisé, sans doute sous la pression des stalino-démocrates, « *Au temps des colonies* »), un tannet provocateur, de ce disque compact édité par la firme Universal qui affiche presque insolemment sur sa jaquette le fameux personnage publicitaire du chocolat Bannania. Alors, Y'a bon les colonies ?



Tout ce que l'on peut dire c'est que cet opus ne plaît pas à tout le monde. Les épithètes les plus diverses sont accolées à ce disque qui heurte manifestement la bien-pensance politiquement correcte : *pro-colonialiste, raciste, nostalgique, discriminatoire, "négrophobe", etc.* Selon le Conseil (autoproclamé) représentatif des associations noires (CRAN), dans une lettre ouverte au président de la République, il s'agit d'une « in-

sulte publique à la mémoire des populations noires et arabes de France ». Un petit détour par la rubrique « avis des internautes » du site de la FNAC est assez instructif du degré de lobotomisation intellectuelle et d'ignorance crasse de certains de nos compatriotes.

Quoi qu'il en soit, ce disque mérite d'être écouté pour deux raisons, au moins. La première, est qu'il vaut mieux se faire sa propre opinion plutôt que de se la laisser dicter par les autres. La seconde réside dans l'utilité historique et pédagogique de ce témoignage sonore inédit. Sans verser pour autant dans la « *nostalgérie* », il est incontestable que nombre des chansons proposées font partie de notre patrimoine culturel (Mon légionnaire d'Édith Piaf, La petite Tonkinoise chantée par Joséphine Baker). À quoi bon le renier !

Ensuite c'est l'occasion de redécouvrir certaines « stars » du moment dans un registre qu'on ne leur soupçonnait pas a posteriori mais qui n'avait rien de scandaleux dans le contexte de l'époque (Bourvil, Fernandel ou Michel Simon).

Émile BEAUFORT

S.D.F. : pour des solutions réalistes

● **UNE CAMPAGNE MÉDIATIQUE** de grande ampleur a été déclenchée ces derniers temps autour des S.D.F. (Sans domicile fixe), à grand renfort de démagogie en cette période électorale. Alexis Brézet estime dans le **FIGARO** (27/12/06) que « **ce n'est pas leur rendre service que de les entretenir dans l'illusion d'une "sédentarisation" qui, outre qu'elle pose de graves problèmes d'hygiène, de sécurité et de nuisances pour les riverains, les isole du monde extérieur et les coupe de structures sociales sans doute imparfaites mais qui ont le mérite d'aider les plus décidés à trouver un emploi et un toit.**

Que veut-on en effet ? Procurer un hébergement à vie à une armée de S.D.F. que l'immigration, les aléas de l'économie, l'affaiblissement des solidarités familiales grossiront sans cesse ? Ou bien réduire le nombre des sans-abri en les aidant à trouver un travail dont le fruit leur permettra d'accéder à un logement décent ? Là est l'enjeu, et aujourd'hui le vrai scandale : des millions de personnes non qualifiées sont interdites d'emploi parce que les entreprises accablées de charges et de contraintes, sont dissuadées de les recruter. Des centaines, des milliers de travailleurs pauvres, faute d'un salaire direct suffisant, sont condamnés à habiter avec leur famille une caravane, une tente ou une chambre d'hôtel mitreuse. »

Ce sont là propos de bon sens pour orienter l'action des pouvoirs publics. Cela dit, il serait erroné de tout attendre de l'État. C'est bien là un domaine où la plus grande efficacité est promise d'abord aux œuvres charitables et aux initiatives locales.

Polynésie française !

● **OSCAR TEMARU**, président indépendantiste de la Polynésie française depuis 2004, a été mis en minorité par l'Assemblée territoriale et remplacé par 31 voix sur 57 par un autonomiste de la mouvance de Gaston Flosse, Gaston Tong Sang. Celui-ci décrit dans le **FIGARO** (28/12/06) la situation économique comme « **catastrophique** ». « **Il y a urgence**, poursuit-il, les investissements sont quasiment au point mort alors que la pression

fiscale a considérablement augmenté. On constate aussi qu'il n'y a eu aucune création d'emploi depuis le début de l'année. Enfin, sur le plan politique, nous ne pouvions plus accepter les propos xénophobes et racistes de M. Temaru et de ses ministres à l'égard de nos compatriotes métropolitains ».

Temaru avait récemment demandé à son ministre de la Santé de « **foutre dehors** » les médecins métropolitains et sollicité auprès de l'O.N.U. l'inscription de la Polynésie parmi les pays à décoloniser. Il avait, bien entendu, le soutien des socialistes de métropole. Gaston Tong Sang déclare encore que « **dans sa grande majorité le peuple polynésien est attaché à la République** » et « **ne veut pas de l'indépendance** ».

C'est pourquoi les indépendantistes refusent un scrutin d'autodétermination car celui-ci leur serait défavorable. Cela dit, un tel scrutin ne servirait à rien. En Nouvelle-Calédonie un référendum sur l'appartenance à la République française a donné 80 % de oui, le 13 septembre 1987. Cela n'a pas empêché son résultat d'être remis en cause par le gouvernement socialiste de Michel Rocard dès l'année suivante.

Allende raciste

● À propos de la mort du général Pinochet, **SERGE DE BEKETCH** rappelle dans **LE LIBRE JOURNAL DE LA FRANCE COURTOISE** (10/12/06) des textes du « **bon docteur Allende** » présenté par la gauche comme un martyr et « **qui était tout simplement un fou furieux** ». Celui-ci écrivait : « **Les juifs se caractérisent par des formes déterminées de délits : l'escroquerie, la duperie, la calomnie et, surtout, l'usure [...]** Ces faits font soupçonner que la race influe sur la délinquance [...] Les Gitans constituent habituellement des groupements délictueux où la paresse, la fureur et la vanité prédominent. Parmi eux, les homicides sont plus nombreux ». Quant aux Arabes, « **il y a quelques tribus honnêtes et laborieuses mais les plus nombreuses sont aventurières, imprévoyantes, oisives et portées aux larcins** ».

Voilà le raciste qui avait plongé son pays dans la terreur et la misère et que la gauche a porté au pinacle !

Jacques CÉPOY

La Bulgarie et la Roumanie dans une Europe en crise

par **Guillaume CHATIZEL**

C'est dans une Europe en crise et sans qu'on ait pris le temps de consulter les citoyens, que deux nouveaux pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie, ont fait leur entrée au 1^{er} janvier 2007. Une étape que le président de la Commission Européenne, José Manuel Barroso, regarde comme « **une réalisation**

En réalisant cette adhésion à marche forcée, l'Europe se condamne à être toujours plus la vaste zone de libre-échange économique dont les Français et les Hollandais ont déjà rejeté l'esprit.

historique permettant l'unification de la famille européenne » par l'extension des frontières de l'Europe jusqu'à la mer Noire. On ne manquera pas d'insister, à cette occasion, sur le fait que se trouve quasiment réalisé le vieux rêve d'une Europe unifiée de l'Atlantique à l'Oural, ou, plus exactement, d'une Europe unifiée jusqu'aux portes de la Russie, si l'on fait exception de l'Ukraine, de la Biélorussie, de la Moldavie et de quelques pays des Balkans.

En intégrant la Roumanie et ses 21,8 millions d'habitants et la Bulgarie et ses 7,3 millions d'âmes, l'Europe, troisième ensemble le plus peuplé après la Chine et l'Inde, rassemblera 487 millions d'Européens, ce qui représente plus d'une fois et demi la population des États-Unis.

Des institutions inadaptées

Mais ce nouvel élargissement de l'Europe, trois ans après l'entrée de dix nouveaux États, n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes.

En premier lieu parce que la Bulgarie et la Roumanie feront leur entrée dans une Europe dont les institutions sont en dysfonction-

nement depuis que la France et les Pays-Bas ont rejeté le référendum sur la Constitution. Alors que ce projet de Constitution devait permettre de gouverner une Europe élargie, c'est toujours sur la base du traité de Nice, signé en 2000, que sont organisées les institutions européennes. Et chacun s'accorde à dire que ce traité n'est pas adapté à une Europe à 27, ce qui bloque la prise de décisions et empêche toute avancée de la construction européenne. Alors qu'il aurait été logique d'engager la réforme des institutions avant



Une vue de Bucarest

de lancer l'élargissement, on pourra donc s'étonner à nouveau que l'élargissement se poursuive sans que le problème n'ait été réglé. Dans l'état actuel des choses, il sera possible à la Bulgarie, comme l'avait fait la Pologne, de bloquer un changement de taux de TVA sur la restauration en France, en raison de l'obligation de prendre toutes les décisions à l'unanimité...

Et ces deux nouvelles adhésions bloquent, au moins pour un temps, l'agrandissement de l'Europe, puisque le président de la Commission européenne a déclaré qu'un accord institutionnel devrait ensuite précéder tout élargissement de l'Union. Ce n'est évidemment pas pour rassurer la Turquie et la Croatie, candidats à l'adhésion. Et c'est un nouvel exemple de mensonge des responsables politiques français par rapport à l'Europe : on laisse croire aux Français que la décision de faire entrer la Turquie sera prise par référendum alors que la Commission européenne conditionne cette entrée à une réforme préalable des institutions, c'est-à-dire à la ratification de la Constitution que les Français ont déjà refusée...

Élargie sans que sa base institutionnelle n'ait été consolidée, l'Europe ne pourra pas, à l'évidence, poursuivre sa construction en tant que communauté politique et, à défaut d'être politique, elle ne pourra plus être que la vaste zone de libre échange commercial qu'elle était avant le Traité de Maëstricht.

Alors que l'Europe, pas plus que l'exécutif français, n'a apporté de véritable réponse au rejet exprimé par les Français lors du référendum du 29 mai, on peut aussi

se demander s'il est légitime et raisonnable de poursuivre la construction européenne sans avoir pris le temps de rassurer les peuples fondateurs que sont les Français et les Hollandais. Sans doute aurait-il fallu, à défaut de demander aux Français d'accepter par référendum ce mariage avec la Bulgarie et la Roumanie, prendre au moins le temps d'une campagne de communication nous permettant de mieux connaître ces pays.

Au lieu de cela, le Parlement français a discrètement ratifié l'entrée de ces deux nouveaux pays le 2 octobre dernier...

Décalage de niveau de vie

Il ne sera sans doute pas facile de faire en sorte que l'Europe à 27 devienne une réalité pour des citoyens français qui, trois ans après la première phase de l'élargissement, sont pour beaucoup d'entre eux incapables de citer les vingt-cinq États-membres...

L'autre danger que représente l'entrée dans l'Union de la Bulgarie et de la Roumanie est lié au décalage de niveau de vie entre ces deux pays et le reste des États européens. Plus encore que ne l'étaient le Portugal ou l'Irlande à l'époque de leur adhésion à la CEE, la Bulgarie et la Roumanie sont véritablement des pays pauvres. Le salaire brut annuel moyen, qui est de 29 427 euros dans l'Union européenne à 25, est plus de 10 fois moins élevé en Roumanie (2 412 euros) et plus de 15 fois moins élevé en Bulgarie (1 784 euros).

Comment se passera l'intégration de pays si différents ? Les États-membres pourront se protéger d'un déferlement d'immigrés bulgares et roumains sur leur sol en bloquant pendant sept ans la libre circulation et des personnes avec ces pays. Mais après ?

En raison du retard de ces deux pays en matière de sécurité aérienne et alimentaire, de subventions agricoles, de pouvoir judiciaire et de lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la Commission a décidé de les placer "sous surveillance" et se réserve la possibilité de mettre en œuvre les clauses de sauvegarde du Traité d'adhésion pendant les trois premières années d'adhésion. Mais il serait évidemment délicat, pour ne pas dire impossible, de faire machine arrière.

En faisant entrer dans une union en crise institutionnelle deux nouveaux pays ayant un niveau de développement nettement inférieur à celui de l'Union européenne, en réalisant cette adhésion à marche forcée, sans chercher à recueillir l'adhésion des peuples, l'Europe se condamne à être demain, encore plus qu'aujourd'hui, la vaste zone de libre-échange économique dont les Français et les Hollandais ont déjà rejeté l'esprit.

Vous défendez :

- le caractère sacré de la vie humaine dès sa conception,
- une politique familiale d'aide à la maternité et de soutien aux femmes enceintes en difficulté,

PARTICIPEZ
à la Grande Marche Nationale
pour la défense de la vie
Dimanche 21 janvier 2007 à Paris
à 14 h 30 place de la République

En cette année électorale venez plus nombreux que jamais manifester la force des électeurs pro-vie.

*Tout renseignement : Collectif "Trente ans ça suffit", B.P. 120, 75770 Paris cedex 16
Tél/fax 01 53 70 84 27 site internet : www.30anscasuffit.com

La défaite des islamistes en Somalie

Seize ans de guerre civile par **Pascal NARI** Comme naguère les Taliban en Afghanistan, leur

régime s'est rapidement effondré. Les islamistes viennent de subir une défaite, ou tout au moins un sérieux revers. On ne peut que s'en féliciter.

Rien n'est réglé

Mais ce revers infligé aux islamistes ne suffit guère. La Somalie elle-même n'est qu'une fiction. Il n'y a ni État, ni sentiment d'appartenance à une nation. Tout est à rebâtir ou même à bâtir.

En Afghanistan, pays et société pourtant fondamentalement différents, les États-Unis et leurs alliés – la communauté internationale donc – ont commis l'erreur de relâcher leurs efforts après la chute des Taliban. Un gouvernement peu compatible avec le sentiment national a été mis en place, une grande partie de l'aide promise n'a pas été accordée. Le désordre et le mécontentement sont progressivement revenus et les Taliban ont suivi. La communauté internationale est de nouveau engagée militairement en Afghanistan et cela sans perspective d'en sortir à court terme.

On a su très rapidement que quelques grandes fortunes de la presqu'île arabique, d'Arabie séoudite surtout, finançaient ces étranges "tribunaux" islamiques, répliques des funestes Taliban d'Afghanistan.

Il a été dit, à juste titre semble-t-il, qu'El Qaïda avait infiltré largement ces réseaux islamistes. Il leur offrit en tout cas son soutien ouvert et public. Puis, selon les informations sérieuses, le régime chi'ite de Téhéran apporta son aide financière et en armes et munitions à ces "tribunaux" sunnites et d'inspiration salafiste. L'internationale terroriste islamiste était à l'œuvre.

Un certain ordre de cimetière régna pendant quelques semaines sur la malheureuse Somalie. Comme si toute la misère du monde qui y régnait ne suffisait pas : exécutions publiques, lapidations, amputation et flagellation des "coupables" dans les rues de la capitale et ailleurs.

Cet ordre islamiste menaçait tout l'équilibre si précaire de la région. La Somalie allait-elle devenir un nouvel État islamiste, terroriste, base de subversion pour l'Afrique ?

Une réaction rapide

La fiction du "gouvernement de transition" réfugié loin de la capitale va permettre, dès lors, avec la bénédiction et sans doute l'aide de Washington, de faire appel à l'Éthiopie très inféodée aux États-Unis et à son armée relativement bien organisée à l'échelle de l'Afrique.

Voici qu'en à peine une semaine, la poussée des "forces armées" du gouvernement de transition, bien encadrées par l'armée éthiopienne et soutenues par son aviation, a mis en déroute le pouvoir islamiste. La capitale de la Somalie a été reprise, les ex-dirigeants se sont réfugiés dans les émirats ou en Arabie séoudite.



Soldats éthiopiens en Somalie

Ne parlons pas de l'Irak.

La déconfiture des islamistes en Somalie est donc une bonne nouvelle. Il faudrait l'exploiter. En organisant d'abord d'une extrême urgence l'aide humanitaire aux habitants, en sécurisant ensuite rapidement le pays et en œuvrant surtout pour le doter de structures gouvernementales convenables.

Sinon le désenchantement de la partie de la population qui applaudit aujourd'hui la fuite des islamistes ne tardera pas et un nouveau foyer de crise internationale pourrait rapidement se mettre en place.

Le temps est compté. Même si aucune solution préfabriquée n'existe. Il ne faudrait surtout pas penser que l'armée éthiopienne peut, et doit, s'éterniser en Somalie. Car la présence répressive étrangère n'est supportable pour aucun peuple. Les Occidentaux en ont fait l'expérience en Somalie même. La solution du problème est aussi, et surtout, politique.

■

LA MISE À MORT DE SADDAM HUSSEIN

Une erreur lourde de conséquences

À l'aube du 30 décembre 2006, les Américains ont enfin réalisé un de leurs objectifs de guerre en Irak : l'ex-président Saddam Hussein a été exécuté.

Il ne s'agit pas ici de faire le bilan des vingt ans de règne sans partage du supplicié sur son pays. Il y a certainement eu des aspects positifs – sur le plan des infrastructures de la santé, de l'éducation, de la promotion des femmes... – que l'on a soigneusement occultés depuis sa mort, et des aspects négatifs, largement rappelés et mis en relief par les médias.

Le jugement appartient aux Irakiens lorsqu'ils recouvreront leur indépendance et surtout à l'Histoire.

Sur le plan politique une grave erreur semble avoir été commise. Un nouveau coup vient d'être porté à la nécessaire réconciliation des Irakiens. Le monde musulman, particulièrement les pays arabes, est ulcéré. La mise à mort a eu lieu le jour de l'Aïd-el-Kabir ou "Azha" où

aucun condamné ne peut traditionnellement être exécuté. Même les pays les moins regardants comme l'Iran des ayatollahs respectent cet interdit. La dépouille



Saddam Hussein

de Saddam a été livrée par les forces d'occupation à sa tribu dans la nuit du 30 au 31. Celle-ci a été contrainte de l'enterrer avant le lever du soleil. Autre manquement aux préceptes islamiques qui interdisent les enterrements de nuit.

Ainsi, si le quart de la population américaine encore favorable au président Bush applaudit cette exécution, elle provoque déjà une très vive indignation dans les pays d'Islam, même là où Saddam n'était guère populaire. Et des réactions peu favorables ailleurs.

En Irak même, à l'exception de quelques groupes d'extrémistes chiites fidèles à Moudtada-El-Sadr, les manifestations favorables ont été discrètes. Même les adversaires de Saddam ne défendent ni cette parodie de justice, ni cette mise à mort indigne.

Moscou a vivement déploré l'exécution. Rome, pourtant proche des Américains, l'a condamnée. Paris, Madrid et Berlin, prudents, ont rappelé leur hostilité à la peine capitale. Comme d'habitude la position de la diplomatie vaticane résume le sentiment dominant et reflète l'équilibre et la justice : « **une grave erreur a été commise... On ne punit pas quelqu'un accusé de crime par un crime.** »

P.N.

Le "maître-espion" de Poutine

La mort, à Londres, il y a quelques semaines, d'Alexandre Litvinenko, par suite d'absorption d'une substance radioactive (polonium 210) a immédiatement déclenché une vive campagne contre la Russie et son président même, Vladimir Poutine. On l'a vite accusé d'être le commanditaire du crime. Il aurait fait assassiner un "opposant" notoire.

Le mystère demeure entier à ce jour. La thèse avancée et entretenue par les médias ne pourrait être exclue même s'il est opportun de se demander pourquoi un service de renseignement aussi puissant, selon ces mêmes médias, que le F.S.B. (ex K.G.B.) a recours à des méthodes aussi "visibles".

Néanmoins quelques faits troublants ont été révélés peu à peu mais occultés autant que faire se peut. Procédé habituel de désinformation !

Alexandre Litvinenko n'était plus russe depuis des années, mais naturalisé britannique. Alors maître-espion de Poutine ou de Sa Gracieuse Majesté ?

Il n'avait jamais appartenu ni au F.S.B. ni au K.G.B. Il était agent de police chargé entre autres d'accompagner les prisonniers appelés à être jugés

devant les tribunaux, ce qui n'en fait pas un "maître-espion".

Il s'était converti à l'Islam, ce qui était évidemment son droit et relève de la vie privée, dira-t-on. Mais cela intrigue.

La matière radio-active qui a servi (ou aurait servi) à le faire disparaître est en vente libre sur internet. N'importe qui pourrait s'en procurer semble-t-il.

Ce "maître-espion" faisait partie de l'entourage du milliardaire sulfureux Bérézovski, "réfugié politique" en Grande-Bretagne, oligarque poursuivi par son pays d'origine pour malversation et faits de corruption avérés. Bérézovski serait (pour le compte de qui ?) un des financiers de la guérilla tchétchène, heureusement en voie de s'éteindre.

Autant d'éléments qui conduisent à des interrogations, que la "grande" presse a peu ou pas évoqués.

« **Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.** »

D.M.

Anjouan regarde vers la France

L'envoyé spécial de *La Croix* (22/12/06) aux Comores relève que, récemment, le ministre de la Coopération, Brigitte Girardin, a été reçue à Mutsamudu par des manifestants brandissant des banderoles sur lesquelles on lisait : « **Anjouan française au sein de la République française** ». La manifestation aurait été encouragée par le président d'Anjouan, Mohamad Bacar, pour défier le président de l'Union des Comores Ahmed Abdallah Sambi. Peut-être. Elle montre en tout cas la persistance du courant sécessionniste qui, en août 1997, s'était séparé de la République Fédérale des Comores et avait proclamé son indépendance.

Le président Sambi est Anjouanais, il n'en est pas moins contesté par son compatriote Mohamed Bacar qui conserve sous son autorité les six cents hommes de la gendarmerie anjouanaise et est en mesure de défier l'armée comorienne. Les Comores

demeurent "l'archipel des sultans batailleurs" qui s'affrontent parfois, même à l'intérieur d'une même île.

Il faut dire que chaque île n'en fait qu'à sa tête. Les Grands Comoriens s'emploient ainsi à accaparer les crédits internationaux. Ils viennent de réussir à faire financer par le Koweït une autoroute entre l'aéroport de Hahaya et la capitale Moroni, ainsi que la construction de plusieurs hôtels de luxe.

Pendant ce temps, Anjouan se sent délaissée et sa population continue à fuir vers Mayotte qui refoule des masses d'immigrants. Il serait temps que des relations économiques – sinon politiques – directes s'établissent entre Anjouan et la France pour permettre un développement convenable de l'île. Ainsi la pression migratoire sur Mayotte diminuerait et des relations commerciales normales pourraient s'établir entre les deux îles.

Pierre PUJO

FERMEZ LE TRIBUNAL DE LA HAYE !

LA LOI DES
VAINQUEURS

■ *Le mythe de Babel a la vie dure. Il ressurgit à chaque époque de décadence comme pour niveler le monde par le bas et humilier les nations fières d'elles-mêmes — comme actuellement la Serbie — tandis que les autres nations — comme hélas trop souvent la France républicaine — s'avachissent devant la "morale" du temps...*

par
Michel FROMENTOUX

Depuis l'avènement en 1789 de "l'Homme" considéré comme interchangeable et détaché de tout héritage, les échafaudages "mondialistes" ont toujours échoué. Dans la ligne des René Cassin, Bertrand Russel, Jean-Paul Sartre et autres "pacifistes" patentés, l'on s'obstine à créer des tribunaux pour juger les nations du seul point de vue de ces "Droits de l'Homme" qui pourtant sapent tous les fondements communautaires, brisent les repères, détruisent tout lien concret entre les hommes. Les grands discours sur le "droit" débouchent sur une sorte de globalisation humanitariste et "bien-pensante", aussi creuse que néfaste pour la sauvegarde de la civilisation.

L'expérience prouve que le seul monde réellement organisé fut la Chrétienté, l'Église romaine étant, comme disait Maurras, « la seule internationale qui tienne », « la seule institution qui puisse se prévaloir d'être adéquate à l'humanité ». La chrétienté n'humiliait pas les nations ; elle leur rendait justice et par là établissait la justice internationale en leur rappelant leur commune sujétion à un bien commun universel supérieur.

Quand des États vainqueurs, se laissant mener par des forces anonymes sans foi ni patrie, s'érigent en gendarmes du monde et créent des tribunaux, ils camouflent une volonté de puissance qui n'est que la loi des vainqueurs.

En tant que Français, nous souvenant de saint Louis arbitre des royaumes de son temps, nous nous devons de dénoncer cette caricature de justice.

■

UNE JUSTICE
INTERNATIONALE...

Au nom de quoi ?

par
Élie HATEM

avocat à la Cour, docteur en droit
professeur à la Faculté Libre
de droit et d'économie de Paris

nements de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie et de la Grèce et du Comité national français établi à Londres. Un an plus tard, les États vainqueurs (les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne) décident de se venger de leurs adversaires, en déclarant à Moscou, le 30 octobre 1943, leur détermination à entamer un processus mettant en œuvre ce châtement, après la victoire.

des Nations unies, relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Il va sans dire que l'établissement de ces tribunaux répondait à des objectifs purement politiques. Il était plus facile de mettre en cause les responsables des crimes perpétrés dans ces deux régions du monde et de passer sous silence les autres crimes commis ailleurs, dont la liste est bien longue.

La Cour pénale
internationale

Ce n'est que le 11 avril 2002 que la Cour pénale internationale a vu le jour avec la ratification de son statut par soixante États, quatre ans après la tenue d'une Conférence internationale des Nations unies, à Rome (du 15 juin au 17 juillet 1998). Cette Conférence diplomatique a eu lieu à l'issue de l'appel de l'Assemblée gé-



Le tribunal de La Haye

nérale des Nations unies, en janvier 1997, pour la création d'une Cour pénale internationale. La France a beaucoup contribué à ces efforts, en diffusant notamment au Conseil de Sécurité le rapport de la commission des juristes français présidé par Pierre Truche.

Cette juridiction a pour objectif de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression, les « crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale », comme le souligne le statut de Rome. Le 11 mars 2003, les juges de ce tribunal permanent ont prêté serment et se sont engagés à exercer leurs fonctions en toute objectivité, sincérité et indépendance.

Mais cette juridiction parviendra-t-elle à assumer sa mission de sanction, voire de prévention des crimes, de protection des victimes mais aussi de dissuasion ? Le juge pénal international parviendra-t-il à maintenir la paix entre les nations en remplissant une mission comparable à celle confiée au juge national ?

Bien que, conformément au statut de cette institution, les accusés (notamment les chefs d'États ou les hauts fonctionnaires) puissent

L'émergence massive des conflits dans le monde au cours de ces dernières décennies a accéléré la réflexion sur une justice internationale capable de réduire ce fléau. Des efforts se sont déployés en vue de développer le droit des gens et aboutir à l'institutionnalisation d'une justice, notamment pénale, autrement dit la création d'une juridiction pénale internationale, placée au dessus des États. Toutefois, l'idée de créer une juridiction pénale indépendante et permanente date des années 20. Des projets avaient été élaborés dans ce sens mais ont été abandonnés en raison de la réticence des États soucieux de préserver leur souveraineté.

**Le droit
international public
n'existe
qu'en théorie.
En l'absence
de moyens
de l'appliquer
et de le faire
respecter,
son existence
même est mise
en cause.**

En effet pendant longtemps, les États réglaient leurs différends par la négociation ou par la guerre avant l'instauration d'un système d'arbitrage interétatique consacré par la création de la Cour permanente d'arbitrage, l'ancêtre de la Cour permanente de Justice internationale créée à l'issue de la Première guerre mondiale. Mais l'échec de la Société des Nations qui n'a pas pu empêcher l'embrasement d'un nouveau conflit mondial a conduit les Nations unies, successeur de la Société des Nations, à prendre des dispositions — du moins théoriques — relatives à l'interdiction du recours à la force, sauf en cas de légitime défense, dans les relations internationales.

La Charte des Nations unies rend obligatoire le principe du règlement pacifique des différends et précise que les différends d'ordre juridique doivent être soumis à la Cour internationale de justice qui succède ainsi à la Cour permanente de justice internationale.

Mais en dehors du règlement des différends interétatiques, la question de punir les actes considérés comme "internationalement" et "humainement" répréhensibles allait faire l'objet de plusieurs initiatives qui ont conduit à l'instauration des premières juridictions pénales internationales. En effet, le 12 janvier 1942, neuf États parmi les futurs vainqueurs de la Seconde Guerre se concertent afin d'assurer « le châtement de tous les coupables de la guerre ». Il s'agit des gouver-

difficilement, pour échapper aux poursuites de ce nouveau tribunal, invoquer leur immunité, l'arbitraire politique plane sur le droit pénal international, en général. La mise en cause permanente et flagrante du droit des gens au cours de ces dernières années nous laisse douter de l'avenir de cette instance.

Il n'est pas par ailleurs inintéressant de rappeler que l'ordre juridique international demeure fondé sur le principe de souveraineté et que certains pays (ainsi que leurs dirigeants) possèdent des moyens politiques de pression qui peuvent scléroser l'appareil judiciaire. De même, il faut souligner que la Cour pénale internationale ne peut intervenir que si l'État dans lequel le crime est commis ou celui dont l'accusé est ressortissant a ratifié le statut de cette Cour. Mais plusieurs États (et non les moins puissants) échappent à cette juridiction, à l'instar des États-Unis, la Russie, la Chine, Israël, la Turquie ainsi que bon nombre d'États arabes...

Mieux encore, comme tous les États qui ont ratifié le statut de Rome sont obligés de coopérer avec le mécanisme de poursuites engagé par la Cour et lui déférer tout accusé qui se trouverait sur leur territoire (autrement dit qu'il suffirait qu'un ressortissant d'un État qui n'a pas ratifié ledit statut de la Cour se trouve sur le territoire d'un État signataire du statut de Rome pour qu'il puisse faire l'objet de poursuites), certains pays ont trouvé le moyen de contourner cette disposition pour rester en dehors de la compétence de cette juridiction.

Ainsi, les États-Unis ont signé avec les États qui ont ratifié le statut de Rome des traités bilatéraux par lesquels ces États renoncent à déférer des ressortissants américains à la Cour pénale internationale.

Par ailleurs et dans ce même ordre d'idées, cette Cour ne pourra intervenir et engager des poursuites à l'encontre des accusés qui évoquent le fait qu'une procédure de poursuites ou de jugement est entamée à leur encontre dans le pays dans lequel ils se trouvent, en vertu du principe *non bis in idem* (nul ne peut être jugé deux fois pour le même crime).

Une juridiction
sans ordre
juridique ?

Il suffit donc, pour échapper à la compétence de la Cour pénale internationale, d'évoquer l'existence d'une procédure nationale portant sur les faits pour lesquels cette Cour est saisie. Le droit pénal international ne peut donc pas entraver le processus pénal national des États, en portant atteinte à leur souveraineté et les empêcher soit de juger eux-mêmes leurs criminels ou de procéder à une amnistie motivée par le souci d'une réconciliation nationale. C'est



De l'ingérence judiciaire à la mise sous tutelle

► le cas du Liban, par exemple, où les criminels de guerre ont non seulement été amnistiés mais ont pu regagner leurs fonctions politiques.

Comme il a été souligné relativement aux affaires rwandaise et de l'ex-Yougoslavie, la justice pénale internationale semble ne pouvoir s'exercer que sur les pays ou les communautés vaincues et sur les personnes "condamnées" politiquement, neutralisées et sans défense.

Certes et comme il a été exposé, l'exercice même de la justice pénale internationale pourrait conduire à déposséder certains États du jugement de leurs propres criminels et ainsi entraver le travail de mémoire et de réconciliation nationale. Certes, le droit ne résout pas tous les désordres et tous les déséquilibres et il existe d'autres moyens de calmer les tensions que l'application par le juge de la règle de droit, notamment par la diplomatie et la médiation. Il n'en demeure pas moins que l'existence d'une règle juridique internationale, coercitive et contraignante est un idéal dans une société internationale qui penche, de nos jours, vers la soumission à l'arbitraire politique et à l'application de la loi de la jungle. Notre conception française légaliste des relations internationales nous pousse à rappeler les règles élémentaires qui doivent régir les rapports entre les nations. Dans *L'Esprit des Lois*, Montesquieu rappelait que « **le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe : que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts** ». Qu'en est-il aujourd'hui du droit des gens et des principes du droit international public ?

La violation très fréquente de ces règles et principes au cours de ces dernières années, l'impunité des responsables et l'irrespect total du droit international public mettent en cause l'ordre juridique international au nom duquel une justice internationale devra être rendue.

Dans quelle mesure et sous quel principe une justice internationale pourra-t-elle être alors rendue ? Comment peut-on assurer son respect et faire confiance à sa crédibilité ? Étymologiquement, la justice (*justitia*) signifie la conformité au droit. Par conséquent, l'institution judiciaire devra dire le droit, le faire respecter au nom de la loi et de la vérité. Il doit en être ainsi pour ce qui est de la justice internationale qui devra faire respecter un ordre légal international qui fait malheureusement défaut. Le droit international public n'existe qu'en théorie et de ce fait, en l'absence de moyens de l'appliquer et de le faire respecter, son existence même est mise en cause.

Élie HATEM

Le tribunal de la Haye a pour mission de briser tout sentiment patriotique en propageant la notion de culpabilité collective du peuple serbe.

La communauté internationale ne respecte pas les règles démocratiques en Serbie car elle s'emploie à étouffer l'expression des aspirations populaires. La communauté internationale dispose pour cela d'un remarquable instrument d'ingérence dans les affaires intérieures de la Serbie : le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye, véritable laboratoire de dissolution de la volonté populaire serbe.

Grève de la faim

Le TPIY a pour mission d'écarter du pouvoir et de la vie politique tous les dirigeants serbes qui expriment la volonté de leur peuple et qui refusent, de ce fait, de se soumettre aux diktats de la communauté internationale. Ces dirigeants serbes sont systématiquement inculpés par le TPIY et emprisonnés. L'homme le plus populaire de Serbie, le Dr. Vojislav Seselj est emprisonné à La Haye depuis trois ans. Et s'il est emprisonné, c'est précisément pour l'empêcher d'accéder au pouvoir qu'un grand nombre de Serbes veulent lui confier.

Âgé aujourd'hui de cinquante-deux ans, le Dr. Seselj, président du Parti radical de Serbie, s'est rendu volontairement au TPIY en 2003. Le 10 novembre dernier, alors que son procès venait seulement de commencer, le Dr. Seselj a entamé une grève de la faim pour protester contre la violation de ses droits fondamentaux. Il a été examiné dans sa cellule le mardi 5 décembre dernier (au 25ème jour de sa grève de la faim) par trois médecins spécialistes qu'il avait lui-même désignés : le docteur Momcilo Babic (Belgrade, Serbie), le docteur Patrick Barriot (Montpellier, France) et le docteur Andrey Kharkin (Moscou, Russie). Le Dr. Seselj refusait en effet catégoriquement d'être examiné par le médecin du Centre de détention ou un quelconque médecin, hollandais ou étranger, désigné par le TPIY.

Les droits de la défense

Le Dr. Seselj ne cherchait nullement à se soustraire au Tribunal (comme nous l'avons rappelé, il s'est rendu de son plein gré à La Haye). Il exigeait seulement le

— par le Dr —
Patrick BARRIOT
colonel (c.r.)

strict respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux de la défense, en particulier :

1) — La levée des obstacles injustifiés mis en place par le TPIY pour limiter les visites de son épouse Jadranka.

2) — L'octroi de moyens équitables, financiers et matériels, pour préparer sa défense : mise à disposition d'un bureau et d'une ligne téléphonique lui permettant de communiquer avec son parti, accès à tous les documents du Tribunal en langue serbe et non en langue anglaise, possibilité de s'adresser librement par écrit au Tribunal sans limitation du nombre de mots (ce qui n'est pas le cas actuellement). L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) stipule que tout accusé a droit à disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense.



Vojislav Seselj
président du Parti radical serbe

Le TPIY met en œuvre des moyens énormes pour tenter de prouver la culpabilité du Dr. Vojislav Seselj et il va faire défiler de nombreux témoins à charge. Les moyens dont dispose l'accusé ne sont bien évidemment pas à la mesure de ceux du procureur : il ne dispose ni du temps ni des facilités nécessaires à l'organisation de sa défense. L'article 6 de la CEDH stipule en outre que tout accusé a le droit d'interroger ou de faire interroger les témoins à charge et d'obtenir la convocation et l'interrogation des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge.

3) — Le retrait définitif de l'avocat assigné d'office. L'article 6 de la CEDH stipule que tout accusé a le droit de se défendre lui-même. Ce droit est également affirmé par le statut du TPIY, adopté par le Conseil de sécurité, au paragraphe 4 de son article 21. Le Dr. Seselj a toujours affirmé clairement sa volonté d'assurer seul sa défense. Or, tout récemment, le TPIY a annoncé une révision de la procédure en chargeant un avocat d'assurer la défense du

Dr. Seselj contre la volonté de l'accusé. Ceci constitue une atteinte intolérable aux droits de la défense.

À l'issue de leur expertise, le mardi 5 décembre, les trois médecins ont rencontré le président du TPIY, M. Fausto Pocar, pour lui faire part de leur pronostic. Ils ont tout particulièrement insisté sur deux pathologies menaçant le pronostic vital du Dr. Seselj à court terme. Les trois médecins ont également insisté sur l'intensité du stress psychologique auquel était soumis le Dr. Seselj depuis plusieurs années : attente interminable avant le début de son procès, limitation du droit de visite de son épouse Jadranka, nombreux décès de détenus serbes dans des circonstances obscures (le Dr. Seselj fut très affecté, entre autres, par le décès de Slobodan Milosevic), méfiance vis-à-vis du système de soins du Centre de détention et des médecins hollandais désignés par le TPIY (affaire de la *rifampicine*). Il est incontestable qu'un tel stress aggrave considérablement toute pathologie préexistante.

En conclusion, les trois médecins ont insisté sur le fait que la vie du Dr. Seselj était désormais entre les mains du président du TPIY et qu'un arrêt cardiaque brutal pouvait survenir à tout moment. Ils ont également précisé que le Dr. Seselj n'arrêterait sa grève de la faim que si tous ses droits étaient intégralement restaurés. Le vendredi 8 décembre, un communiqué annonçait la fin de la grève de la faim du Dr. Seselj, le TPIY s'étant engagé à respecter ses droits fondamentaux. La première bataille d'une longue guerre juridique venait d'être gagnée.

Culpabilité collective

Le tribunal de la Haye a pour mission de briser tout sentiment patriotique en propageant la notion de culpabilité collective du peuple serbe. Pour le TPIY, le peuple serbe a commis des crimes inévitables, il doit se racheter, il doit payer une immense dette collective. Et comment doit-il se racheter ? En donnant l'indépendance au Kosovo, en livrant le général Mladic, en soumettant Banja Luka à Sarajevo.

Ce n'est pas un hasard si l'argument de la faute collective a été employé récemment par M. Martti Ahtisaari, le liquidateur du Kosovo : vous devez « **assumer le poids du passé** » a-t-il déclaré à la partie serbe. M. Martti Ahtisaari s'appuie sur les falsifications du TPIY. Le crime inexpiable, c'est bien entendu le soi-disant "génocide", ainsi qualifié par le TPIY et uniquement par le TPIY, remis en scène régulièrement par les apparitions théâtrales de Mme Carla del Ponte à Potocari.

Et là encore, nous voyons réapparaître la règle d'or du TPIY, autrement dit la règle du "deux poids – deux mesures". Nous assistons d'un côté à une "surqualification indécente des crimes lorsqu'ils peuvent être imputés aux Serbes alors qu'ils sont constamment minorés ou absous lorsqu'ils sont commis par des Musulmans. Naser Oric, le général de l'armée bosniaque responsable du drame de Srebrenica, vient d'être libéré après seulement deux ans d'emprisonnement et il a été accueilli en héros à son retour à Sarajevo.

Un tribunal sans base légale

Est-il nécessaire de rappeler que Le TPIY n'est pas un tribunal indépendant et impartial, "établi par la loi". Le Conseil de sécurité, par sa résolution 808 du 22 février 1993, a créé un « **tribunal international pour juger les personnes présumées coupables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991** ». Or la Charte des Nations unies ne permet pas au Conseil de sécurité de créer un tribunal pénal international. Seul un traité adopté par l'Assemblée générale et ratifié par les États parties pourrait asseoir un tel tribunal sur une base légale. Le TPIY ne peut donc être considéré en l'état comme un tribunal "établi par la loi". En outre, les modifications répétées de la procédure que nous observons, toujours préjudiciables aux inculpés serbes, sont contraires au droit. La règle démocratique de la séparation des pouvoirs ne permet pas aux tribunaux de fixer eux-mêmes les règles de la procédure qu'ils sont chargés d'appliquer. Le TPIY prétend lutter contre les "violations graves du droit humanitaire international" tout en violant les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme.

Odieux chantage

La "communauté internationale" exerce un chantage odieux sur le peuple serbe à propos de son entrée dans l'Europe. Que dit la "communauté internationale", que dit le TPIY ? Ils disent au peuple serbe : vous n'entrerez dans l'Europe que si vous donnez l'indépendance aux Kosovars albanais, vous n'entrerez dans l'Europe que si vous livrez le général Mladic au TPIY, vous n'entrerez dans l'Europe que si vous acceptez que la Republika Srpska soit dissoute dans une Bosnie musulmane.

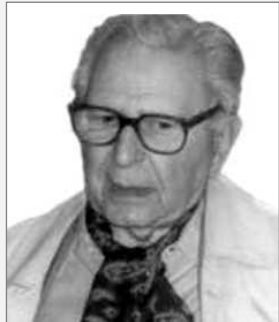
En d'autres termes, "vous n'entrerez dans l'Europe que si vous reniez votre sentiment national, vous n'entrerez dans l'Europe que si vous vendez votre âme au diable de la communauté internationale". Il est consternant de voir la France participer à un tel chantage.

FERMEZ LE TRIBUNAL DE LA HAYE !

Un tribunal arme de guerre



■ En 2002 le général Pierre-Marie Gallois (c.r.) rédigeait une étude sur le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie (T.P.I.Y.) siégeant à La Haye, qui avait inculpé



l'ancien président de la Yougoslavie Slobodan Milosevic de crimes contre l'humanité. Nous le remercions de bien vouloir nous autoriser à en publier ci-après des extraits au moment où cette institution est de plus en plus discutée.

A.F.

D'ailleurs, docile, l'Assemblée des parlementaires de l'O.T.A.N. s'est empressée de rédiger un projet de résolution soulignant que « l'interprétation classique de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le recours à la force... reflète l'ordre international de 1945 et ne répond plus à l'état des relations internationales au début du XXI^e siècle ». En somme, quand un texte internationalement approuvé gêne les États-Unis, on le déclare tout simplement caduc. Sans autre forme de procès, ce qui en l'occurrence, est de circonstance.

Diviser la Yougoslavie

Venons-en maintenant au Tribunal spécial lui-même. Il a été créé le 25 mai 1993 par la Résolution 828 du Conseil de sécurité avec la mission de juger les auteurs de violation de la loi internationale, des Conventions de Genève sur les lois de la guerre, de crimes contre l'humanité, de génocides commis en Yougoslavie depuis 1991.

L'objectif était, manifestement, d'affaiblir et de diviser davantage encore les peuples de Yougoslavie, particulièrement les Serbes que l'Allemagne cherchait à mettre à la raison, ne serait-ce que pour les punir d'avoir résisté à deux reprises à ses armées et de lui avoir fait perdre son combat contre l'Union soviétique.

L'hégémonie économique que Bonn voulait exercer sur l'Europe du sud et de l'est exigeait, d'autre part, que soit mis un terme à l'économie planifiée yougoslave, que soit disloquée cette fédération, de surcroît reliquat des deux grandes défaites de l'Allemagne, celle de Guillaume II et celle de Hitler, défaites sanctionnées à Versailles et à Reims.

Le camp de la puissance

Sous le titre *Une parodie de procès*, M. François Terré a dénoncé courageusement cette juridiction d'exception que les médias en général approuvent, car il leur faut bien se ranger dans le camp où réside la puissance et où domine l'argent.

« Les règles présidant au fonctionnement du Tribunal international pour la Yougoslavie (ou T.P.I.Y.) sont attentatoires au principe de non rétroactivité de la loi pénale et de la légalité des délits et des peines. Curieusement, le Conseil de Sécurité a aussi donné au T.P.I.Y. une grande latitude pour adopter un règlement qui régira la phase préalable à l'audience, les recours et la recevabilité des preuves, la protection des victimes et des témoins... Le T.P.I.Y., maître

— par le général —
Pierre-Marie GALLOIS
(c.r.)

de sa procédure, en a usé et abusé au point de procéder à une modification de ce règlement à douze reprises, entre février 1994 et juillet 1997 », a écrit François Terré. En somme, une juridiction particulière de surcroît changeante, pour un tribunal d'exception décidant arbitrairement du sort des présumés coupables qu'elle se désigne.



L'ONU a créé le TPIY le 25 mai 1993

La "procureuse" s'est permis de récrire l'Histoire afin que les événements, qu'elle a omis ou qu'elle a fabriqués, supportent son acte d'accusation..

Entorse mineure à la vérité, elle fixe au 26 juin 1989 le fameux discours de Slobodan Milosevic où elle lui fait dire « **qu'il ne permettait à personne de battre le peuple serbe** », alors qu'en réalité c'est le 24 avril 1987 qu'il a seulement déclaré à la foule qui l'entourait : « **Nul n'a le droit de vous battre** ».

La vérité trahie

Plus grave cette autre distorsion : La Voïvodine et le Kosovo auraient été incorporés à la Serbie en 1990, afin de faire croire que Belgrade s'efforçait d'annexer la Voïvodine et le Kosovo. Enfin, par omission le Tribunal trahit la vérité : il ignore les démarches de la Communauté économique européenne, en 1991, auprès de Belgrade, pour que soient maintenus l'unité de la fédération et le déplacement dans la capitale yougoslave de M. De-lors.

Pas davantage n'est mentionné le siège des unités de l'armée yougoslave par les Slovènes et les Croates, ni la proclamation d'indépendance de ces deux provinces en violation de la constitution yougoslave.

Escamotée, la démarche de M. Hans-Dietrich Genscher, exigeant de ses partenaires européens, le 17 décembre 1991 qu'ils reconnaissent l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie en violation de la Constitution de 1974 qui subordonnait l'indépen-

dance d'une République à un référendum général. Cette ingérence de l'Allemagne dans les affaires intérieures de la République fédérale yougoslave est à l'origine de la guerre des Balkans. Silence également sur le voyage à Rome du ministre des Affaires étrangères allemand pour convaincre le Vatican de souscrire au démantèlement de la Yougoslavie.

Il n'y aurait pas trace non plus, du sabotage par l'ambassadeur américain Warren Zimmermann du plan Cutilheiro signé à Lisbonne, en 1992 et dont l'application eût sans doute évité la guerre civile en Bosnie-Herzégovine puisqu'il avait été approuvé par les représentants de la communauté serbe aussi bien que par celle des Croates et des Musulmans. Warren Zimmermann avait incité Iztetbegovic à revenir sur sa signature et à étendre son autorité sur toute la Bosnie.

Compte tenu de la teneur de ce qui est connu de l'acte d'accusation et des intentions affichées par la "procureuse", il est à redouter que les officiers généraux alliés qui commandaient en Bosnie ne soient pas invités à témoigner de crainte qu'ils n'infirment les certitudes du Tribunal.

De même, en ce qui concerne les événements du Kosovo la déclaration de l'envoyé spécial américain à Belgrade, M. Gelbard, en 1998, qualifiant l'U.C.K. de dangereuse organisation terroriste, sera probablement escamotée. L'U.C.K. était devenue d'autant plus dangereuse que ce sont les États-Unis et les Allemands qui l'avaient équipée et armée. Sans doute, pour disposer, à terre, des combattants que Washington, fidèle au concept "zéro perte", ne voulait pas engager.

Désinformation

Aucune allusion non plus à la gigantesque campagne de désinformation anti-serbe, les médias étant largement rétribués par les abondants placards de publicité des firmes industrielles et commerciales américaines et allemandes [...]

Quant à l'agression de l'O.T.A.N., au bombardement des populations civiles, à la destruction d'installations industrielles et économiques sans rapport avec l'effort de défense de la Serbie, à l'usage de munitions à uranium appauvri, aux nombreuses "bavures" des agresseurs, à la pollution du Danube, il est bien évident que le tribunal n'en fera pas mention. Il n'a pas été mis sur pied pour juger des événements dans les Balkans depuis 1991, mais pour désigner Milosevic et plus généralement, les dirigeants et le peuple serbe à la vindicte publique afin de justifier la violation de toutes les lois internationales par les États-Unis, après

que l'Allemagne eut manigancé la dislocation de la Yougoslavie et déclenché la guerre civile dans les Balkans. Avec les deux guerres mondiales et la "Shoah", qui est à l'origine des guerres du Proche-Orient, l'Allemagne a montré encore en Yougoslavie son savoir-faire en matière de conflits.

Si le tribunal créé par le Conseil de Sécurité a bien pour mandat de « **poursuivre les auteurs des violations des lois et coutumes de la guerre et des infractions graves aux Conventions de Genève (armes de guerre), crimes contre l'humanité, génocides commis dans l'ex-Yougoslavie depuis 1991** », alors aux bancs des accusés devraient également se trouver les personnalités suivantes :

— Kohl et Genscher pour crime contre l'humanité en réunissant les conditions d'une guerre civile dans les Balkans,

— Mme Albright pour violation répétées des lois internationales,

— Clinton pour agression d'un pays qui n'en a agressé aucun et recours à une stratégie de destruction d'objectifs civils,

— Les généraux ayant commandé les opérations de bombardement de la Serbie et du Kosovo,

— Les responsables croates de l'épuration ethnique des Krajina, chassant, par centaines de milliers, les Serbes des terres sur lesquelles ils vivaient depuis des siècles et les mitraillant sur les routes de l'exode,

— Les Albanais du Kosovo chassant les Serbes de chez eux et s'en prenant aux orthodoxes de Macédoine,

— Le gouvernement des États-Unis pour avoir truqué les élections en Yougoslavie et avoir acheté le transfert de Milosevic de Belgrade à La Haye.

Mensonges

Mais il n'en sera rien.

Pourtant, ce n'est pas Milosevic qui a intrigué avec le groupe germano-austro-hongrois ADRIA, bien avant la mort de Tito, pour encourager à la sécession les Slovènes et les Croates.

Ce n'est pas lui non plus qui a voulu édifier une Bosnie-Herzégovine indépendante et à dominante musulmane au prix de l'éviction de dizaines de milliers de Serbes des terres sur lesquelles ils vivaient, cause des combats qui ravageront la région.

Ce n'est pas lui, non plus, qui a fait venir dans les Balkans les islamistes fanatisés après entraînement en Afghanistan pour combattre les Serbes, et qui, aujourd'hui sont pourchassés comme dangereux terroristes par les Américains qui les armaient.

Ce n'est pas lui non plus qui a armé et équipé l'U.C.K. dont les Alliés ont aujourd'hui



► tant de mal à contenir les ambitions et qu'ils ne parviennent pas à désarmer.

Ce n'est pas la Serbie qui a envahi l'Albanie, mais les Albanais qui ont occupé le Kosovo pour y détruire des dizaines des chefs d'œuvre de l'art religieux des XIV^e et XVI^e siècles.

Milosevic a perdu quatre guerres, annonce, en s'en réjouissant un quotidien parisien. L'auteur de cet article oublie que la France n'a pas tenu cinq semaines devant l'armée allemande et que la minuscule Serbie, épuisée par des années de blocus économique a résisté soixante-dix-neuf jours à la coalition des plus puissantes armées du monde. Et qu'en fin de compte Milosevic a imposé ses conditions à ses vainqueurs et que ceux-ci se sont inclinés renonçant aux exigences extravagantes imposées à Rambouillet par M^{me} Albright.

Parodie de justice

Ce tribunal est bien celui d'une parodie de justice. En voici trois autres preuves :

À ses débuts il a été financé par des fonds privés, par l'argent de M. Soros, celui de quelques émirats, et récemment, des États-Unis qui se sont vantés de lui avoir alloué 500.000 dollars. Ce tribunal est l'instrument d'une justice qui s'achète. On le paie pour qu'il prononce des verdicts politiquement "convenables".

Les États-Unis, créateurs et financiers officiels du Tribunal spécial de La Haye, qualifié néanmoins d'international, s'opposent fermement à la Cour Internationale de Justice qui a fait l'objet d'un traité conclu à Rome, en juillet 1998. Il n'est pas question, pour eux, qu'un de leurs citoyens soit, un jour, appelé à comparaître devant un tribunal qui ne serait pas américain et qui ne se conformerait pas à la législation des États-Unis. Ils veulent bien payer pour qu'à l'étranger soient punis ceux qui font obstacle à leurs desseins, mais il est entendu que la règle ne s'applique pas à eux.

Cette forme de justice, prétendue internationale est tout simplement un instrument d'hégémonie. Elle est à généraliser, partout dans le monde, sauf aux États-Unis et en ce qui concerne leurs ressortissants.

En somme, les signataires du traité de Rome de 1998 ont abandonné une importante fraction de leur souveraineté en admettant qu'ils ne sont pas eux-mêmes capables de rendre la justice chez eux. Seuls, dans tous les domaines, les États-Unis demeurent souverains, tout en fustigeant le nationalisme chez les autres, quand il ose se manifester.

FERMEZ LE TRIBUNAL DE LA HAYE !

Les fausses "valeurs" de M^{me} Colonna

par
Pierre PUJO

Fin novembre 2005, le sommet de Rega en Lettonie, a invité la Serbie à rejoindre le "Partenariat pour la paix". Les Américains avaient poussé à cette initiative, M. Bush voulant remer-

Quand donc l'État français cessera-t-il de donner des leçons de morale au monde entier ?

cier les Serbes d'avoir proposé des troupes pour l'Afghanistan. Ils pensaient aussi apporter un soutien aux "démocrates" serbes à l'approche des élections qui auront lieu le 21 janvier.

Sur la lancée, certains membres de l'Union européenne, l'Italie, la Slovaquie, la Hongrie se sont montrés favorables à un assouplissement des relations de l'Union avec la Serbie. La Commission exigeait l'extradition par celle-ci de l'ancien président de la République serbe de Bosnie, Radovan Karadzic et du général

Ratko Mladic poursuivis par le tribunal de La Haye pour crimes contre l'humanité en échange d'une reprise des relations économiques et politiques avec la Serbie. Celle-ci était, en attendant, maintenue au ban de l'Europe !



Catherine Colonna
Le moralisme universel

Les pays européens en question sont maintenant moins exigeants, à la suite des États-Unis et oublieraient volontiers les "criminels" pourchassés par Carla del Ponte, le procureur au tribunal de La Haye, dans l'espoir de faciliter

une évolution politique en Serbie. À l'approche du scrutin du 21 janvier ils cherchent à encourager les démocrates serbes contre le parti nationaliste (le Parti radical serbe). Ils pensent aussi faire accepter plus facilement par les Serbes l'indépendance du Kosovo programmée par le délégué de l'O.N.U., le Finlandais Martti Antisaari. Reste à savoir si cette manœuvre aura une influence sur l'opinion serbe.

Une attitude indigne

La France, pour sa part, s'est rangée avec l'Allemagne et la Grande Bretagne dans le camp de l'intransigeance. Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes, a déclaré sagement le 7 décembre : « **Nous ne construirons pas l'Europe de demain en omettant de nous interroger sur son passé. La coopération réelle de Belgrade avec le T.P.I. est une nécessité. Ce sont des principes et des valeurs auxquelles la France croit. Les élections en Serbie et la question du Kosovo ne sont pas**

CORRUPTION ET DÉMOCRATIE

Lu dans le Monde du 20/12/06 (Christophe Chatelet, à propos du Kosovo) : « ... Cette province de deux millions d'habitants, albanophones pour 90 % d'entre eux, est indépendante de Belgrade. Elle est dirigée par un gouvernement, certes corrompu, mais issu d'un Parlement démocratiquement élu » (sic). La démocratie excuse tout, même la corruption... »

des arguments utilisables pour la reprise des négociations avec Belgrade ». Cette attitude est indigne de la longue amitié entre la France et la Serbie. Il est insensé de juger au nom des "principes" et des "valeurs" (quelle prétention !) un pays qui, en l'occurrence, ne fait que défendre son indépendance nationale et ne porte aucun préjudice à la France.

Il faut souhaiter que les partisans d'un assouplissement de l'attitude de l'Union européenne à l'égard de la Serbie l'emportent, et tant pis pour le tribunal de La Haye dont la fausse justice ne peut qu'entretenir les tensions et les rancœurs dans l'ancienne Yougoslavie !

La vérité se fait jour sur Milosevic

Le 11 mars de l'année écoulée le tribunal de La Haye, qui depuis sa création à l'initiative de la malfaisante Madeleine Albright il y a treize ans, sévit en véritable inquisition contre la nation serbe laissait mourir dans sa cellule Slobodan Milosevic.

Un éminent juriste bulgare, Velko Velkanov, met en cause le Tribunal de La Haye.

De toute évidence le tribunal avec ses patrons, s'illusionnait en pensant qu'en scellant son cercueil, il allait sceller la vérité sur la tragédie yougoslave dont les dirigeants occidentaux, qui par ignorance, qui par politique néfaste, qui par obédience à l'Allemagne, puis aux États-Unis, ont imputé toute la responsabilité à Milosevic.

En effet, l'ex-président serbe, pendant près d'un lustre que dura son procès ne cessa de démolir avec force, preuves à l'appui, le monstrueux échafaudage des mensonges dont il a fait l'objet avec son peuple, se transformant ainsi d'accusé en accusateur. Et plus le procès approchait de sa fin, plus les choses tournaient mal pour le tribunal, notamment avec la comparution de l'ex-Premier ministre yougoslave, Momir Bulatovic, qui devait lors de sa déposition,

fixée justement pour la mi-mars, présenter des documents irréfutables concernant la responsabilité d'autres acteurs du drame yougoslave, notamment celle des dirigeants croates et islamo-bosniaques, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic, tous deux décédés sans être jamais inquiétés, si ce n'est vaguement à titre posthume. De sorte que ce tribunal, façonnant les méfaits sous couvert de la loi, pour paraphraser le Psalmiste, se hâta, notamment par non-assistance à personne en danger, ainsi que par l'administration de médicaments non adéquats, d'expédier Slobodan Milosevic dans l'autre monde, à la suite d'une dizaine d'inculpés serbes ayant connu un sort analogue.

Le tribunal de l'Histoire

Or, voici, qu'à peine quelques mois plus tard la vérité sur Milosevic, que le tribunal de Carla del Ponte avait cru avoir enterrée avec le gênant accusé, revient en force. L'éminent juriste et humaniste bulgare, Velko Velkanov, ancien président du Comité international pour la défense de Slobodan Milosevic, relate, à travers une multitude de documents réunis dans un volumineux ouvrage, intitulé Ils l'ont tué, les efforts déployés par ce

par
Komnen BECIROVIC

Comité afin de démontrer tout le caractère infondé des accusations portées contre Milosevic.

Il y a plus : Velko Velkanov entre dans les causes profondes, habituellement occultées, de la désintégration dramatique de la



Slobodan Milosevic

Yougoslavie, qu'il étaye par les propos de Milosevic lui-même, notamment par son fameux discours au Kosovo en 1987, dont on n'a cessé d'abuser, mais surtout par son long et brillant plaidoyer, prononcé le 31 août et le 1^{er} septembre 2004, devant les juges de La Haye qui les laissa déconcerter mais qui ne les fit pour autant dévier du chemin tortueux de l'arbitraire. Ce texte, véritable testament de Slobodan Milosevic, existe intégralement en français en volume sous le titre Ma vérité, publié par la revue Balkans-Infos,

dirigée par l'infatigable Louis Dalmass (1).

Devant le livre de Velko Velkanov, ainsi que devant celui de Momir Bulatovic, paru également l'automne dernier, et qui est de la même veine, on songe au mot du grand théologien et prédicateur serbe, l'évêque Nikolaï Vélimirovitch : « **Écrase la vérité, brûle-la, disperse ses cendres aux quatre vents, et couche-toi pour dormir, mais tu verras au réveil la vérité se dresser devant toi comme une montagne menaçante.** » Du reste on peut admirer du célèbre hiérarque, canonisé saint par l'Église orthodoxe serbe, ses Prières sur le lac, parues récemment aux éditions L'Âge d'Homme, et qui sont de véritables psaumes de la littérature serbe et universelle du XX^e siècle.

En tout cas, Milosevic continue du fond de sa tombe, comme il l'avait fait du fond de sa cellule, de gagner son procès, et le tribunal de La Haye de perdre le sien sans nul espoir du recours devant le tribunal de l'Histoire qui équivaut à celui de Dieu.

* Velko Velkanov : **Ils l'ont tué. Le procès de Milosevic.** Éditions Zakharia Stoyanov, Sofia 2006.

www.zstoyanov.com

* Slobodan Milosevic : **Ma Vérité.** Éd. Verjus, 150 p., 15 euros.

(1) **Balkans Infos, CAP 8, BP 391 75869 Paris cedex 18** www.b-i-infos.com

Dans l'un de ses messages adressés aux Français en 1940, le maréchal Pétain proclamait : « **Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal** ». Il s'agissait des mensonges dont de mauvais guides avaient abreuvé les Français avant la guerre et qui avaient entraîné les malheurs de la patrie.

Les Français d'aujourd'hui sont encore plus imprégnés de mensonges sur la période dramatique de l'Occupation. Ceux-ci sont relayés par l'enseignement et par les grands médias depuis des années à tel point que bien souvent, nos

Dans un ouvrage récent, Florent Gintz fournit la clé pour comprendre la période dramatique de l'Occupation.

compatriotes ne se rendent même plus compte qu'ils sont manipulés et tiennent sincèrement pour vérités des contre-vérités flagrantes.

Face aux mensonges

Le grand mérite de Florent Gintz, dans son précieux ouvrage, est de faire l'inventaire de tous ces mensonges et de les réfuter systématiquement. Il ne tient pas un langage de partisan : il met le lecteur en face des faits. Comme avec un projecteur il éclaire le réel. Il fournit la clé pour comprendre les événements.

La césure des 17-18 juin 1940 — le mot "césure" est faible ! — c'est la fracture qui s'est produite dans l'unité française au moment où notre pays subissait le plus grand désastre militaire de son histoire. Le 17 juin, le maréchal Pétain, à qui Paul Reynaud a "refilé" la présidence du conseil, demande un armistice aux Allemands. Le 18 juin, le général De Gaulle lance de Londres un appel à la continuation du combat. En vérité, leurs positions ne sont pas divergentes. Le Maréchal annonce que nos armées sont hors d'état de s'opposer désormais à l'envahisseur, mais il ajoute : « **Nous tirerons les leçons des batailles perdues** », sous-entendu, un jour nous prendrons notre revanche.

1940 : pour un retour au réel

De Gaulle, lui, réfugié en Angleterre, invite à le rejoindre ceux qui veulent poursuivre le combat à l'étranger.

par **Pierre PUJO**

Les accusations portées par les gaullistes

L'Appel falsifié

La fracture apparaîtra seulement les jours suivants lorsque De Gaulle accusera le Maréchal et son gouvernement d'avoir capitulé devant l'ennemi. Le chef de la "France libre" et ses partisans feront reposer toute leur aventure sur ce mensonge historique. Le véritable "appel du 18 juin" sera même falsifié et remplacé par un autre texte affiché à Londres au début d'août 1940. On y lit : « **Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !** »...

Cet appel falsifié (dont le général Le Grougnec a obtenu récemment, sous menace de recourir à la justice, le retrait du Musée de l'Ordre de la Libération) était un acte de dissidence à l'égard du gouvernement légal de la France aux prises avec d'énormes difficultés du fait de l'occupation allemande.

Rappelons que De Gaulle lui-même, avec Paul Reynaud, s'était déclaré partisan de la capitulation avant d'être écarté du gouvernement. Le Maréchal et le général Weygand, le généralissime, s'y étaient opposés.

L'erreur de Hitler

Florent Gintz souligne quelle chance l'Armistice a représentée pour notre pays. Il a imposé des contraintes à l'envahisseur qui tenait alors la France à sa merci. Sans l'Armistice, les Allemands auraient installé un gouvernement direct du pays, dont les Français auraient dûment souffert. L'auteur estime qu'en concédant un armistice, Hitler s'est laissé entraîner par la vanité d'avoir en si peu de temps humilié la France victorieuse en 1918. Mais ce faisant, il a commis, de son point de vue, une grosse erreur.

contre "Vichy" ont accrédité l'idée que les malheurs de la France sous l'Occupation étaient dus à un noir complot des chefs militaires en juin 1940. Elles ont fait oublier les responsabilités du désastre qui incombaient à tous les gouvernements qui avant 1940 n'avaient pas su préparer l'affrontement avec l'Allemagne et lui avaient déclaré la guerre en septembre 1939 sans avoir les moyens de la gagner.



La débâcle de juin 1940 jette des millions de Français sur les routes...

Florent Gintz rappelle dans quelles conditions difficiles l'administration française dut assurer la vie des populations durant ce qu'il appelle la « **période héroïque** ». Il fallut constamment ruser avec les autorités occupantes et résister quand on le pouvait à leurs exigences.

Sur le plan politique, l'Armistice épargnait la flotte de guerre (la deuxième du monde à l'époque) et ménageait à la France des espaces de semi-liberté. Durant vingt-huit mois une zone libre, authentiquement libre, fut préservée. De même que l'empire colonial où l'armée allemande ne put mettre les pieds.

Cinq cent mille prisonniers de guerre purent rentrer de captivité entre juin 1940 et 1944.

On fait de "Vichy" le complice de Hitler dans la persécution des juifs. Encore un mensonge. Beaucoup de juifs eurent la vie sauve

grâce à l'État français. On déplore la mort ou la disparition de 14 % des juifs français et de 40 % des juifs étrangers résidant sur notre sol. C'est trop mais, dans les autres pays occupés, le chiffre des morts et disparus a atteint 90 %.

Il est à noter aussi que seulement 1,4 % (dont 0,32 % de volontaires) de la population française dut aller travailler en Allemagne au titre du S.T.O., alors que 3,5 % de la population belge et 6 % de la population néerlandaise y furent astreints.

Grâce à l'Armistice et aux gouvernements de l'État français, l'occupation allemande fut moins dure à supporter qu'ailleurs. La revanche et la libération du pays ont pu être préparées, avec notamment la formation de l'Armée d'Afrique par le général Weygand.

N'oublions pas le réarmement moral des Français qui fut entrepris dans les mois qui suivirent le désastre.

La guerre civile

Tout cet effort et cette action au service du pays ont été méconnus lors de la libération du territoire qui fut marquée par le déclenchement d'une affreuse guerre civile. 990.000 personnes furent alors arrêtées, 110.000 condamnations prononcées par les tribunaux, dont 7.040 peines de mort, sans compter les milliers d'exécutions sommaires en 1944.

Aujourd'hui, on entretient la mauvaise conscience des Français qui ne parviendraient pas à s'exorciser de leur passé vichyste. L'ouvrage de Florent Gintz les incite à ne pas rougir du comportement de leurs dirigeants de cette époque. Assurément, certains s'engagèrent alors trop loin dans la collaboration avec l'occupant. Il y eut des imprudents et aussi des traîtres, en petit nombre. Rien ne justifie l'infamie qui, encore aujourd'hui, est appliquée aux gouvernements d'alors. Ceux qui ont suivi la ligne politique du Maréchal ont bien mérité de la France. Le grand mérite de l'ouvrage de Florent Gintz est de rappeler les réalités d'une époque dont l'histoire est dénaturée par les clichés partisans de l'"historiquement correct".

* **Florent Gintz : La césure des 17-18 juin 1940. Éd. Godefroy de Bouillon. 174 pages. 19 euros.**



LES FILMS DE JANVIER

● **JACQUOU LE CROQUANT** — En 1969, à 20 h 30, sur la première chaîne en noir et blanc de la télévision, la France s'émouvait des malheurs provoqués par le cruel comte de Nansac à l'encontre des parents et pauvres paysans du Périgord de l'année 1815 du petit Jacquou interprété par Éric Damin et réalisé par Stelio Lorenti. De ce feuilleton racontant la vengeance de Jacquou envers le responsable de la mort de ses parents, adapté d'un roman de Eugène Le Roy, le réalisateur (et compagnon de Mylène Farmer dont il réalise les clips) Laurent Boutonnat a fait un film, avec Gaspard Ulliel dans le rôle de Jacquou le vengeur aux côtés de Jocelyn Quivrin, Olivier Gourmet, Marie-Josée Croze, Albert Dupontel et Tchéky Kario, pour ne citer qu'eux. En mettant des couleurs et un coup de jeune à cette histoire, Laurent Boutonnat, s'il ne passe pas à côté de son sujet, signe un mélodrame un peu trop pompeux dû notamment à une mise en scène — abus de ralentis — qui, efficace dans ses clips, nuit à la fluidité du récit.

● **APOCALYPTO** — "Mad Max" et le temple du soleil ! Quand l'acteur-réalisateur Mel Gibson nous plonge au cœur de l'empire Maya quelques jours avant l'arrivée des conquistadors, cela donne une épopée du genre Les chasses du comte Zaroff et autres La poursuite dura sept jours matinée de Forest Gump (en langue maya). Ici un Maya de la jungle, fait prisonnier avec ses compagnons par des Mayas des "villes" au "look" de sauvages à la "Mad max" pour être sacrifiés au dieu Soleil, parvient à échapper à ses bourreaux (pour rejoindre sa femme et son fils cachés dans un puits) qui vont le poursuivre sans relâche... À l'arrivée : une course-poursuite fastidieuse de 2 h 18 agrémentée de quelques scènes bien saignantes pour un "Max Max chez les Mayas" sans grand intérêt.

● PARMi

LES AUTRES SORTIES :

— L'illusionniste, une belle histoire d'amour et de magie dans la Vienne de l'année 1900 avec Edward Norton dans le rôle d'un David Copperfield avant l'heure et Jessica Biel en princesse très convoitée, le tout magnifiquement réalisé par Neil Burger ;

— Rocky Balboa ou le grand retour coup de poing sur le ring et "tendre" pour un Rocky/Stallone (qui signe ici une mise en scène sobre et efficace) vieillissant mais à la droite toujours percutante ;

— un bon moment de cinéma avec Bobby de Emilio Estevez, sorte de Collision servie par une piéride d'acteurs ((Anthony Hopkins, Sharon Stone, Demi Moore, Harry Belafonte, Helen Hunt, Martin Sheen, William H. Macy...)) et situé dans un hôtel où plusieurs personnages se croisent le jour de l'assassinat de Robert F. Kennedy.

Alain WAELEKENS

LIVRE REÇU

● **Christian Birebent : EL CHE, UNE VIE POUR LA RÉVOLUTION.** — Un regard lucide sur la vie d'Ernesto Che Guevara, compagnon de Fidel Castro, devenu une icône de la Révolution argentine. Il a rêvé de soulever toute l'Amérique du Sud contre les pouvoirs établis, mais n'a renoncé que l'échec. L'action du "Che" est présentée en corrélation avec l'évolution des relations internationales dans les années 1950-1960. Éd. Grancher, 273 pages, 22 euros.

Jacques CÉPOY

RÉAPPRENDRE LA MESSE TRADITIONNELLE

■ C'est bien volontiers que nous signalons comme un signe d'unité de l'Église l'initiative de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X qui a présenté à la presse le jeudi 7 décembre dernier un DVD intitulé *Célébrer la messe de toujours*, répondant pleinement à la volonté exprimée par le pape Benoît XVI de libéraliser le rite traditionnel de la messe et de le rendre accessible à tout prêtre.

Il s'agit là d'un outil pédagogique moderne, confectionné par une équipe professionnelle, qui peut être écouté en français, anglais, allemand, italien, espagnol,



portugais, polonais ou néerlandais. Il permettra à tout prêtre de redécouvrir le rite traditionnel dont, selon un récent sondage CSA,

65 % des catholiques français souhaitent voir la libéralisation.

Vu son objet spécifique, le DVD est strictement réservé aux prêtres et séminaristes qui peuvent l'acquérir sur simple demande à *Lettre à nos frères prêtres*, Prieuré Saint-Dominique, 2245, avenue des Platanes, 31380 Gragnague. On peut voir aussi le clip du film sur le site Internet laportelaine.org avec possibilité de le commander en ligne.

Bien sûr tout fidèle peut parrainer cette opération. Se renseigner à la même adresse.

M.F.

L'IDENTITÉ EN QUESTION

Qui sommes-nous ?

La question de l'identité se pose en termes nouveaux à l'humanité d'aujourd'hui si souvent mal dans sa peau. Comme la liberté dont Gustave Thibon disait que l'on en parle d'autant plus que l'on est en train de la perdre, elle s'exprime dans des confusions parfois délirantes. Alain de Benoist, dans son dernier ouvrage *Nous et les autres. Problématique de l'identité* (1) tente avec succès de remettre de l'ordre dans les idées.

Le drame remonte à la dissolution à partir du XVIII^e siècle des liens sociaux traditionnels avec, en conséquence, la montée des individualismes. « **La dynamique libérale moderne**, écrit l'auteur, **arrache l'homme à ses liens naturels ou communautaires en faisant abstraction de son insertion dans une humanité particulière** ». Un arrachement à la nature imposé dès lors aux sociétés comme la caractéristique de ce qui est proprement humain ! Une telle poussée de l'indistinction (l'idéologie du "Même"), détruisant les identités de filiation, ne pouvait manquer d'engendrer un malaise et des réactions. Le questionnement identitaire n'allait plus cesser de prendre les formes les plus diverses depuis la « **révolution expressiviste** » et sa quête effrénée « **d'authenticité** » jusqu'à l'accomplissement individuel dans le cadre des appartenances de classe ou d'idéologie. L'identité devint une notion subjective, voire subjectiviste.

Les pathologies de l'identité

À cette dialectique stérile entre l'idéologie uniformisatrice et la revendication continuelle de "droits", Alain de Benoist oppose une « **critique communautarienne** » : « **la condition humaine est telle que l'individu est toujours enchâssé dans un horizon de valeurs, dans un champ culturel et social-historique, et que c'est à partir de cet horizon et de ce champ qu'il s'interprète lui-même. L'homme est un être situé.** » C'est dans la mesure où, loin de choisir, il redécouvre ces valeurs et ces finalités de son espace culturel que l'être se construit son identité, fût-ce même pour renier cet espace !

Toutefois l'affirmation identitaire ne va jamais d'elle-même. L'homme n'est pas autosuffisant, il lui faut la reconnaissance d'autrui. Or dans un monde dominé par un universalisme idéologique et égalitariste la revendication identitaire au sein des États est vue avec méfiance ; elle se trouve alors portée à la crispation jusqu'à l'enfermement. La sagesse serait, pour Alain de Benoist, « **de faire en sorte que la diversité cesse d'être extérieure à la citoyenneté, que la citoyenneté cesse d'être synonyme d'uniformité** ». Sinon l'on en vient à oublier que « **toute identité est dialogique** »

par
Michel FROMENTOUX

et l'on voit surgir les « **pathologies de l'identité** » dont la pire est assurément (on est là au cœur du problème de l'intégration des immigrés) qu'une société « **ayant déjà perdu son identité s'affole de se voir confrontée brutalement à une autre restée vivante** ». On croit affirmer son identité, on en démontre en fait la perte ! « **Ne sachant plus qui je suis, je me borne à dire avec force ce que je ne suis pas ou ce que je ne veux pas être.** »

Changement et continuité

Si le besoin d'identité se fait criant à l'ère post-moderne, il reste pourtant marqué par le mal subjectiviste hérité de l'ère moderne. « **S'étant coupées du passé, les communautés post-modernes peuvent rarement s'appuyer sur l'histoire. Lorsqu'elles ressurgissent c'est bien souvent sous des formes artificiellement réanimées, postulées elles aussi dans l'espoir de normer les conduites** ».

La différence s'étant estompée entre "choisies" et "héritées", les identités doivent s'appuyer sur des autoreprésentations d'elles-mêmes. Le risque est d'en oublier que toute identité doit se reconstruire constamment, qu'elle n'est pas figée, qu'elle doit avoir une dynamique : l'identité, explique l'auteur, pour les peuples comme pour les individus, ne réside pas en ce qui ne change pas, mais elle est au contraire dans la capacité spécifique d'affronter les changements : « **changer sans jamais cesser d'être nous-mêmes** ».

Hélas l'ère post-moderne est aussi celle du "produit jetable", sans fermeté, sans consistance profonde. Apparaissent alors, dans la société de marché, des identités de rechange dans les simulacres de la publicité (les "marques") ou de la consommation (le "standing") ou de l'orientation sexuelle... Alain de Benoist a des formules très dures et très justes pour fustiger la « **désymbolisation marchande** » causée par le libéralisme économique et qui « **parachève le désenchantement du monde, aboutissant ainsi à la négation de tous les horizons de sens** ».

L'universel et le particulier

On ne saurait trop dire la richesse de réflexion d'un tel ouvrage. Il est plus que jamais urgent de préciser les notions d'universalité et de différence, si souvent galvaudées. Refusant, d'une part, d'assimiler l'universel à l'universalisme et, d'autre part, de poser la différence comme détermination absolue, Alain de Benoist rappelle que « **l'une des**

fonctions du particulier est précisément de permettre d'accéder à l'universel à partir d'une particularité, de faire naître l'infini de la rencontre des finitudes, — et qu'à l'inverse l'universel n'a pas de contenu concret qui lui soit propre, ce qui revient à dire qu'il ne peut prendre chair que dans et par le particulier ».

Cela dit, vouloir cet équilibre entre l'épanouissement des identités et le souci de l'universel ne saurait aller sans donner quelques critères permettant de juger entre les affirmations identitaires. Bien sûr, Alain de Benoist ne les met pas toutes sur le même plan, mais s'en tenir pour résoudre la question à une sorte de « **polythéisme des valeurs** » c'est éluder toute réelle conclusion.

D'abord, ignorant quelque peu le surnaturel, il ne peut saisir en son essence ce qu'est l'identité chrétienne, fondée sur la religion de Dieu qui se définit lui-même comme « **celui qui est** » et donne l'être à toute créature. Une société restée chrétienne ne connaîtrait certainement pas de grave crise d'identité.



Ensuite, à force d'insister sur l'échec (ô combien réel !) de la nation jacobine centralisatrice, Alain de Benoist n'accorde parmi les identités qu'il relève aucune place privilégiée à l'identité nationale. C'est d'autant plus étonnant que celle-ci, la communauté de destin la plus enracinée dans une histoire, est la plus à même — sous un régime politique respectant l'ordre naturel, bien sûr, comme jadis la monarchie capétienne — à la fois de faire échec à la "globalisation" du monde et de protéger, de vivifier, d'harmoniser sous sa houlette les autres identités, donc de favoriser entre elles un dialogue fructueux et un enrichissement mutuel. Nul ne fut plus que le félibréen Maurras soucieux de son identité de Provençal, et nul ne fut plus que lui convaincu de la nécessité pour rester lui-même de défendre la nation française. N'est-ce pas en renforçant d'abord notre identité chrétienne et française que nous serions le plus en mesure de ne pas nous laisser intimider par l'idéologie du "choc des civilisations", donc d'aborder sans peur les problèmes de l'intégration ?

* **Alain de Benoist : Nous et les autres. Problématique de l'identité. Éd. Krisis, 146 pages, 17 euros.**

Retour sur
Georges Orwell

Essayiste couronné
voici
par
Pierre LAFARGE

anglaise et la littérature, mais en réaction aux

quelques années par le prix Renaudot, Simon Leys republie, à peine retouché, le petit ouvrage devenu introuvable qu'il avait consacré il y a plus de vingt ans à l'écrivain anglais Georges Orwell.

Issu de la classe moyenne britannique, Eric Blair — George Orwell est un pseudonyme — s'est engagé durant cinq ans dans la police coloniale birmane. Devenu écrivain, il entre en politique face à la montée des totalitarismes soviétique et nazi.

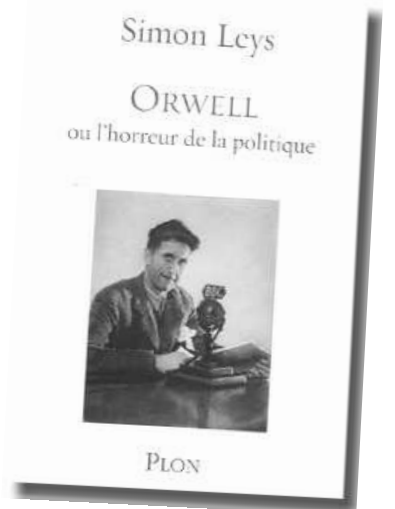
Balançant entre anarchisme conservateur et socialisme, il rejoint les rangs anarchistes en Catalogne durant la guerre civile espagnole, avant de publier, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, son livre le plus célèbre, *1984*, roman d'anticipation dont la grille d'analyse du monde moderne demeure d'une étonnante actualité.

Adversaire acharné des communistes ceux-ci ne cesseront de salir sa mémoire après sa mort en 1950. Conservateur, il l'était également par ses lectures et par son goût immodéré pour ses contemporains britanniques réactionnaires qu'étaient D.H. Lawrence, Evelyn Waugh et T.S. Eliot.

Littérature et politique

L'intérêt majeur de l'ouvrage de Simon Leys est de nous montrer qu'Orwell n'était pas entré en politique par goût des joutes politiciennes, auxquelles il préférerait le calme de la campagne

dramas du temps. « **Ce qui fonde son originalité supérieure, note Leys, c'est qu'il haïssait la politique.** » La politique, chez lui n'a pas, comme chez Maurras, écarté le souci littéraire : « **la littérature fut toujours le premier de ses soucis.** »



Simon Leys rapproche également George Orwell de Simone Weil, même si l'athéisme du premier tranche inévitablement avec les élans spirituels de l'auteur de *L'Enracinement* : « **Il y a de saisissants rapprochements à faire entre ces deux figures.** »

Orwell ou l'horreur de la politique demeure donc, aux côtés des travaux de Jean-Claude Michéa, une excellente introduction à l'œuvre de George Orwell.

* **Simon Leys : Orwell ou l'horreur de la politique, Éd. Plon, 120 p., 15 euros.**

— “Je chante les héros
dont Ésope est le père” —

Il me revient par la rumeur que le maître Jean-Laurent Cochet donnera son cours public autour du bonhomme La Fontaine. Par l'odeur alléchée, je m'y rends en grande vitesse métropolitaine : c'est bien à un vrai régal en effet, que nous sommes conviés.

Voyez plutôt : une quinzaine de jeunes comédiens, filles et garçons, vont prendre, devant nous, la leçon du maître. Il faut beaucoup de volonté, de passion mais aussi d'humilité pour s'exercer ainsi, en assemblée, s'essayer, accepter de se faire, maintes fois, interrompre, conseiller, admonester.

“Toujours, sur le métier”... La salle opine, approuve, ne ménage pas ses encouragements ni ses “bravi”. Il faut trouver le ton juste, le rythme, la cadence, offrir le texte comme un bijou au plus près serti. On découvre de beaux tempéraments,

des timbres que l'oreille retiendra, tant de fougue, tant d'ardeur à servir les œuvres. C'en est émouvant et tellement prometteur.

Mais voici une heureuse initiative et une jolie surprise : un “*miscellaneous*”, pourrait-on dire, de fables, en continu, d'une haleine ; l'un commence *Le loup et l'agneau*, l'autre enchaîne *La tortue et les deux canards*, puis tend le panier à *Pérette*, suivie dans la foulée par l'Âne que chevauche enfin le *Meunier*, une subtile et charmante “guirlande de Julie” qui eût enchanté Maître Jean.

À suivre...

Monique BEAUMONT

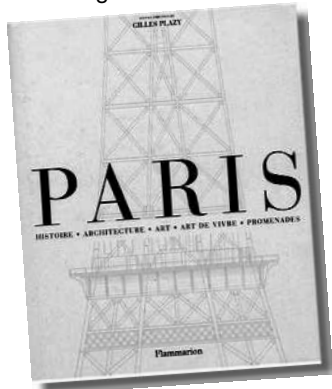
* **Prochains cours publics de Jean-Laurent Cochet : les lundis 22 et 29 janvier à 18 heures. Pépinière Opéra, 7 rue Louis Le Grand, 75002 Paris. 01 42 61 42 53.**

Idéalisé par ceux qui n'y vivent pas, beaucoup moins par ceux qui l'habitent, Paris est l'une des plus belles villes du monde. Écrivains, artistes, photographes l'expriment, chacun avec sa sensibilité propre.

Le Paname éternel

Publié sous la direction de Gilles Plazy, *Paris, histoire, architecture, art, art de vivre, promenades*, est un livre ambitieux qui s'inscrit dans une collection de prestige consacrée aux grandes cités du monde.

Ce qui frappe, outre le poids de l'ouvrage, pas moins de cinq kilos, c'est la qualité de l'édition, du papier, de l'iconographie. Aussi est-il dommage que, sous ces splendides apparences, le résultat se révèle, sinon décevant, du moins inégal.



Histoire ? Le résumé est succinct, riche en à-peu-près, voire en erreurs : c'est Rome, non Lutèce, qui tombe en 410 au pouvoir des Barbares, et sainte Geneviève ne tiendra tête à Attila qu'en 451...

Orienté aussi. La période monarchique est à peine esquissée, pour privilégier la capitale des révolutions, du Front populaire et du socialisme triomphant. Un parti pris que l'on retrouve à regret dans l'étude consacrée aux rues et au peuple parisiens, riche en anecdotes, certes, mais volontairement misérabiliste.

La suite est plus heureuse avec d'intéressants développements touchant aux monuments, à l'urbanisme, aux musées, aux statues, aux quais de Seine, à la ville des surréalistes, des zazous et des cinéastes. L'ensemble, cependant, laisse un peu le lecteur sur sa faim.

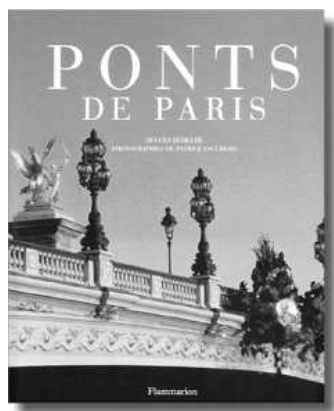
Pour ceux qui cultivent la nostalgie du Paname populaire, autant, alors, préférer le joli album de Jean-Paul Caracalla, *Le Paris de Jacques Prévert*. Il n'est pas nécessaire d'aimer le personnage, oscillant entre communisme et anarchie, cultivant à l'occasion le blasphème, pour apprécier la poésie de ses films, fidèle reflet d'une ville que, depuis son enfance, Prévert avait parcourue en tous sens, jusqu'en ses recoins les moins reluisants. Alors, il existait encore des quartiers et des rues aux airs intemporels, des figures parisiennes que Balzac, voire Molière, eût croisées sans surprise. La fuite du temps donne à ces photographies en noir et blanc, prises entre 1910 et 1950, une beauté qui ne tient pas aux lieux immortalisés, mais au sentiment poignant d'éphémère qui s'en dégage.

La même nostalgie se retrouve dans un autre album de l'auteur, *Les Champs-Élysées*. On le sait,

"la plus belle avenue du monde", ces dernières décennies, a perdu une grande part de son lustre, et peine à recouvrer son prestige. À l'origine simple route ouverte à la demande de Louis XIV afin de faciliter les déplacements entre les Tuileries et Versailles, l'avenue, d'abord promenade arborée, ne prendra toute sa dimension que sous Napoléon III. Jardins, hôtels particuliers, dont ne subsiste que celui d'une cocote de haut vol, la Païva, commerces de luxe, grands journaux, cafés, cinémas, sièges de compagnies aériennes se sont disputé des emplacements parmi les plus chers de la capitale. Époque révolue qui renaît, nostalgique, au gré de ces clichés anciens, parlant d'une certaine douceur de vivre de l'entre-deux guerres, des illusions de la modernité et du progrès, du règne d'un argent facile.

Trente-quatre ponts

Tout cela témoignait d'une politique de prestige à laquelle ne manqua aucun de ceux qui gouvernèrent Paris, dans l'idée qu'en l'embellissant, ils laissaient leur marque dans l'histoire. Les trente-quatre ponts qui, sur treize kilomètres, enjambent la Seine, en faisant une avenue fluviale sans équivalent, le prouvent, car, pour la plupart, ils ne répondent pas à une nécessité pratique, ni stratégique, mais à un désir d'harmonie et d'union entre les deux rives. Du Petit Pont, jeté sur l'emplacement du plus ancien ouvrage qui, quand Paris n'était qu'un village gaulois, joignait l'île de la Cité à ses rives, aux récents ouvrages de Bercy, Hugues Demeude retrace l'histoire de chacun d'entre eux.



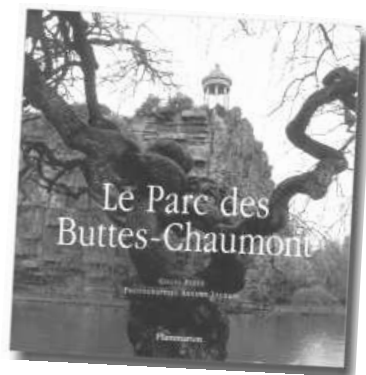
Entamé aux dernières années du règne d'Henri III, le Pont Neuf est aujourd'hui le plus ancien de la capitale, et le premier où l'on n'ait point édifié d'immeubles, lassé des morts qu'entraînait l'effondrement des maisons à chaque crue. Il paraît que certains le regrettent, et, rêvant du Ponte Vecchio florentin, imaginent de lotir à nouveau les ponts de Paris. Ce serait se priver de l'innovation qui éblouit à l'aube du XVII^e siècle : la vue dégagée sur le fleuve. Demeude s'attarde sur des détails trop souvent inobservés et révèle la splendeur intrinsèque, non seulement des ponts Alexandre III, Mirabeau,

par
Anne BERNET

des Arts, mais d'autres, d'un intérêt de prime abord moins visible, qui sont pourtant des prouesses techniques et architecturales. Il donne un livre complet, passionnant, esthétique.

Espaces verts

En 1860, Saint-Chaumont, récemment annexé à la capitale, faisait le désespoir des urbanistes. Que faire de ces carrières abandonnées, devenues le refuge de la pègre, inconstructibles, envahies par les équeurisseurs qui dépeçaient en plein air les vieux chevaux ? Le baron Hausmann eut l'idée de transformer cet endroit de désolation en jardin paysager public, poumon vert de l'Est



parisien, qui s'inspirerait librement des montagnes jurassiennes. En 1867, après trois années de travaux gigantesques qui avaient exploité au mieux les possibilités du site, le *Parc des Buttes-Chaumont* était sorti de terre avec son lac, ses grottes, ses cascades, son belvédère. Gilles Plazy évoque cet exploit technique, et l'histoire, agitée ou romantique, de ce haut lieu du XIX^e arrondissement, à grand renfort de plans, de documents et de photographies.

Les espaces verts haussmanniens, concession faite au petit peuple parisien massivement exproprié, pourraient laisser penser que la capitale manquait d'arbres et de verdure. Voir la ville d'en haut démontre la fausseté de cette idée et, même si l'urbanisation galopante a dévoré les parcs des couvents et des hôtels particuliers, rasé les pavillons et leurs potagers, il subsiste maints jardins secrets de Paris, pour la plupart propriétés exorbitantes de gens excessivement riches. Alexandra d'Arnoux et Bruno de Laubadère en ont recensé de toutes sortes, minuscules ou incroyablement vastes, pour la plupart situés dans les beaux quartiers et jouxtant des immeubles anciens dont les propriétaires avaient eu le bon sens de ne pas vendre tous les terrains adjacents.

Ce beau livre pourrait n'être qu'une description à rendre jaloux de paradis inattendus pour privilégiés millionnaires, mais il a l'avantage de proposer des modèles

d'aménagement, de plantations, de fleurissement, certes inaccessibles à Paris, mais dont nombre de provinciaux pourront s'inspirer, même avec beaucoup moins de moyens financiers.

Bonnes adresses

C'est une tendance de ce genre d'albums d'offrir des endroits visités une vision fastueuse sans aucun rapport avec la réalité quotidienne des habitants. *L'art de vivre à Paris* de José Alvarez n'y manque pas. Dans ces pages, tout est « **ordre et beauté, luxe, calme et volupté** ». La ville est nette, élégante, idéale, sans trouble ni rien qui vienne en perturber la quiétude. Destinée à des touristes fortunés, elle ne propose que des hôtels hauts de gamme, des tables choisies, des visites raffinées, des artisans d'art et des boutiques hors de prix... Si tant est que ce monde parfait existe, il reste, hélas, inaccessible au commun des mortels.

Ce qui n'est pas totalement vrai des adresses recensées dans le livre de Jacques Verroust, le *Paris des connaisseurs, ou les boutiques qui font l'âme de Paris*. Le premier critère retenu ici est l'ancienneté. Dans un monde où tout change, un commerce ayant pignon sur rue depuis des lustres, voire, parfois, comme les successeurs du pâtissier de Marie Leszczynska, créateur du baba au rhum et du puits d'amour, depuis 1730, vaut appartenance à une aristocratie. Les enseignes qui perdurent si longtemps attestent d'une qualité et d'un savoir-faire ancestraux, et appartiennent au patrimoine. Certains de ces magasins ont conservé leur aspect d'origine ; d'autres pas, mais tous ont en commun une exigence de perfection. À côté de chocolatiers, maroquinières, confiseurs, parfumeurs, cristalliers, épiciers parmi les plus célèbres du monde, l'on trouvera ici taxidermistes, dératiseurs, herboristes, médailliers ou vendeurs de matériel anatomique dont l'on ne soupçonnait pas la précieuse existence.

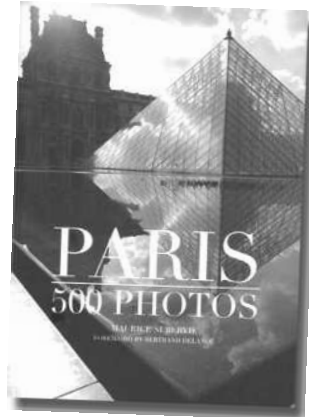
L'on prendra, par contre, moins de plaisir au *Paris gourmand* de Pierre Rival. Celui-ci recense les magasins de bouche à la mode, du fromager fournisseur de l'Élysée au spécialiste de la pomme, du cake ou du macaron sous toutes ses formes. S'y côtoient grandes adresses bien connues, et dernier snobisme parisien où l'on croit de bon ton d'être vu. C'est prétentieux, vain, et publicitaire.

Poésie

À des amis étrangers, vous offrirez plutôt *Paris éternel* de Lorenzo Virgili, suite de panoramiques talentueux et inattendus, évitant les vues trop connues au profit de façades, de coins de rues, de toits ou d'arbres qui sont un écho fidèle mais poétique de la réalité.

Ou, s'ils ont le goût moins sûr, le *Paris en 500 photos* de Maurice Subervie, collection de belles cartes postales sans surprise manifestant un net penchant pour les créations ou les rénovations miterrandiennes.

À moins que, pour changer franchement, vous préfériez les croquis, dessins et aquarelles d'Alain Bouldouyre. Doué du sens des saisons, des ambiances, de la lumière, il en propose deux carnets, *Paris des poètes*, illustré de citations littéraires, ou *Mes carnets de Paris*, en collaboration avec Christophe Audraud, ballade historique et sensible à travers la capitale destinée à séduire une charmante provinciale.



Il y a aussi, sur un texte de Denis Tillinac, les très belles toiles du peintre André Renoux, *Je me souviens de Paris*, qui, mieux que toute photographie, rend compte d'atmosphères familières, et offre au regard d'admirables ambiances hivernales, des ciels de neiges et d'orages qui ne sont pourtant jamais ni sinistres ni tristes.

* *Sous la direction de Gilles Plazy : Paris. Éd. Flammarion, 475 p., 80 euros (524, 76 F).*

* *Jean-Paul Caracalla : Le Paris de Jacques Prévert. Éd. Flammarion, 126 p., 22,71 euros (149 F).*

* *Jean-Paul Caracalla : Les Champs-Élysées. Éd. Flammarion, 175 p., 45 euros (295, 18 F).*

* *Hugues Demeude : Ponts de Paris. Éd. Flammarion, 160 p., 35 euros (229, 58 F).*

* *Gilles Plazy : Le parc des Buttes-Chaumont. Éd. Flammarion, 150 p., 39,63 euros (260 F).*

* *Alexandra d'Arnoux et Bruno de Laubadère : Jardins secrets de Paris. Éd. Flammarion. 160 p., 44,97 euros (295 F).*

* *José Alvarez : L'art de vivre à Paris. Éd. Flammarion, 265 p., 45 euros (295, 18 F).*

* *Jacques Verroust : Le Paris des connaisseurs. Éd. Flammarion, 190 p., 49 euros (321, 42 F).*

* *Pierre Rival : Paris gourmand. Éd. Flammarion, 160 p., 45 euros (295, 18 F).*

* *Lorenzo Virgili : Paris éternel. Éd. Flammarion. 165 p., 45 euros (295, 18 F).*

* *Maurice Subervie : Paris en 500 photos. Éd. Flammarion. 490 p., 30 euros (196, 78 F).*

* *Alain Bouldouyre : Paris des poètes. Éd. Flammarion. 128 p., 30 euros (196, 78 F).*

* *Alain Bouldouyre : Mes carnets de Paris. Éd. Flammarion, 136 p., 23 euros (150, 87 F).*

* *Denis Tillinac et André Renoux : Je me souviens de Paris. Éd. Flammarion, 145 p., 32 euros (210 F).*

"Pour tout potage"

J'écris en ces jours de fin de l'an, où l'on voudrait saluer noblement 2007. Mais quels présages heureux et prestigieux pourraient-ils justifier nos hommages ? Mon ami Polydore, dans un de ces accès d'amertume dont il est coutumier, tentait de me persuader qu'on allait

Le "potage" reste lié à des souvenirs d'enfance, et "enfance" rime toujours avec "France".

connaître une résurgence du fanatisme islamique, qui réclamerait dans les magazines la suppression des "mots-croisés"... Faute de partager l'humour acerbe de Polydore, et dépourvu de tout don d'astrologie, je me contente provisoirement des prévisions électorales déjà ressassées : médiocre satisfaction, qui me fit machinalement répéter une locution vieillie : « ... **Pour tout potage** ... »

J'aurais préféré fêter 2007 en servant un régal savoureux et réjouissant, un festin royal – si j'ose risquer ce terme désormais équivoque... Je crois bien que je n'aurais à offrir, au moins provisoirement, que le "brouet clair" dont parlait La Fontaine à propos du Renard et de la Cigogne – si mes souvenirs sont bons...

"Pour tout potage" : mais précisément il y a là quelque incertitude. Aux siècles anciens – et royaux – ce terme de "potage" désignait un plat bien fourni, où dans le bouillon trônaient des viandes confortables : en somme, la "poule au pot" du roi Henri plutôt que cette assiettée d'un liquide pourtant savoureux où la mode facétieuse des années trente semait des vermicelles alphabétiques : un bon apprentissage de la lecture en somme... Nos parents et aïeux ne concevaient sans doute pas le bouillon seul, fût-il orné de beaux yeux dénotant sa grasse opulence ! D'où cet autre vieux proverbe : « **S'il y a du bouillon, tu auras de la soupe** » – la soupe étant une large tranche de pain...

Toute réflexion faite, il ne me plaît guère que dans "pour tout potage", le mot qualifie une situation

sources appréciables. Le "potage" reste lié à des souvenirs d'enfance, et "enfance" rime toujours avec "France".

Nos tables d'autrefois

Qu'on n'aille pas crier au matérialisme affligeant ! Je reparlerai sans doute des vertus françaises et indirectement chrétiennes de la cuisine, quand j'aurais retrouvé dans les arcanes de mes multiples bibliothèques la reproduction de ce tableau de jadis nommé La cuisine des Anges... Si le potage n'est pas toujours angélique, les mémoires de nos tables d'autrefois nous réservent des anecdotes plaisantes, un brin irrévérencieuses mais au fond plus innocentes que d'actuelles turlutaines indécentes ou sinistres.

C'était au temps de Quarante, et j'avais tenu à accomplir le "service civique rural" des étudiants, dans une ferme amie du pays breton. La benjamine de la famille était une adorable poupée de quatre ans, fort éveillée pour son âge : (appelons-la "Jeannette" par un scrupule sans doute assez vain maintenant). Sa grande sœur, au souper, lui faisait déguster son potage à la cuiller ; soudain la charmante enfant s'exclame : « **Bordel ! Que c'est chaud !** » L'assistance resta digne, ne marquant nul étonnement, la sœur simplement dit que la petite avait employé un mot que l'on ne comprenait pas... Mais la mère de famille promenait sur la domesticité un regard soupçonneux. L'incident fut clos... Mais je revis mes hôtes dans une rue de Rennes, quelque quinze ans plus tard, accompagnés d'une jeune personne très belle que je saluai avec une respectueuse admiration... Ce qui fit rire nos vieux amis : « **Comment ? Vous ne reconnaissez pas Jeannette ?** » Évidemment, depuis le potage trop chaud, les années avaient passé...

Souvenirs déjà bien lointains, mais sans tomber dans le péché de gourmandise du pauvre Dom Balaguère, des Lettres de mon moulin, il est sans doute loisible de dresser la table pour convier à un modeste festin les amis français de jadis, de naguère – et de demain !



TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

- | | | | |
|--|-------|---|-------|
| 1. Premier abonnement France (un an) | 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) | 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) | 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) | 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) | 125 € | 7. Outre-mer (un an) | 135 € |
| 4. Abonnement de six mois | 70 € | 8. Étranger (un an) | 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
 Adresse
 Tél.
 Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A

Droit national et droit démocratique

Lorsque, au milieu des huissiers et des gardes, les juges rendent leur arrêt « au nom du peuple français », ce nom du peuple est entendu comme d'une association qui fabrique sa loi en exprimant la volonté de la majorité de ses membres, cela fait murmurer à tout auditeur de bon sens que la force publique est commandée au nom d'un impératif méprisé.

Mais changeons à cette formule un terme, un seul. Remplaçons : "peuple français" par "nation française" ou par "patrie française", "patrie" signifiant le territoire où les aïeux ont vécu, "nation" le mouvement de la race, dans le passé et l'avenir, autant que dans l'instant.

Plus simplement, entendons sous ce terme de "peuple" les sens voisins de patrie et de nation.

Immédiatement, tout change d'aspect, de valeur et de sens.

Il ne s'agit plus d'une association précaire, mais d'une société naturelle et perdurante.

À l'impératif desséché, au lieu commun vague ou stérile, contesté ou haï, succède dans l'esprit une forme nouvelle

d'autant plus neuve qu'elle est ancienne et que, de tout temps, on l'a vue décider de mouvements gratuits vers des actes difficiles, contre des risques généreux.

Elle n'est donc pas née des volontés, elle qui les règle, les soutient, les suscite ?

On meurt pour elle : on ne la crée donc pas par un vote ?

Cette nation, cette patrie, conçue non point comme la somme d'obscurités fantaisies, discutables et révocables, d'électeurs vivants qui mourront, mais comme une entité supérieure et stable dans l'écoulement séculaire des formes et des corps, cette idée de la France enfin reconnue pour la souveraine de droit, ne ferait qu'ajouter un nouveau pouvoir de fait à celui qu'elle possède déjà, une efficacité nouvelle à l'antique influence de son charme persuasif, du jour où, par l'effet d'une révolution politique quelconque, elle chasserait le souverain nominal et nul...

Charles Maurras
 Discours préliminaire
 à l'Enquête sur la Monarchie (1924)

En opposant le "droit national" au "droit démocratique", Charles Maurras réaffirme à sa façon le primat du bien commun dans le traitement des affaires politiques. C'est la clef de bien des incompréhensions entre les monarchistes et leurs contradicteurs.

Les débats sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe sont à ce titre révélateurs. Les partisans de cette réforme proclament que chacun est libre de mener sa vie privée comme bon lui semble... Ils n'ont pas tort ! Mais ils occultent la dimension sociale du mariage, pourtant manifeste puisqu'il est reconnu voire "célébré" par la



Charles Maurras
 1868-1952

citée, représentée par le maire. De leur point de vue, l'État n'est plus « **le fonctionnaire de la société** », les institutions ayant pour mission de se plier aux convenances des individus.

Dans ces conditions, comment démontrer la nécessité d'inclure la politique dans l'histoire et de réformer les institutions dans ce but ? Le recours à un pouvoir familial, gage de continuité et de permanence, est la conséquence de cette exigence... République ou monarchie : cette opposition coïncide clairement avec celle du "droit démocratique" et du "droit national".

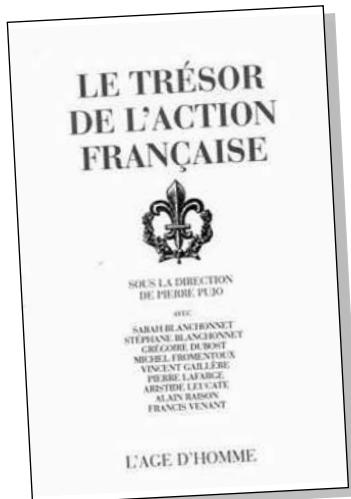
G.D.

À LIRE ET À OFFRIR

LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

Sous la direction de Pierre Pujo

Avec Sarah BLANCHONNET, Stéphane BLANCHONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT



Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor.

Ils contiennent une abondante matière de réflexions qui permettent de comprendre non seulement l'histoire du XX^e siècle mais aussi les événements que nous vivons aujourd'hui.

Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005. Ont été privilégiés ceux qui permettent d'approfondir la pensée politique de l'Action française en soulignant leur actualité.

À travers les études rassemblées dans ce recueil, le lecteur se familiarisera avec Jacques Bainville, Augustin Cochin, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, Pierre Lasserre, Charles Maurras, Léon de Montesquiou, Maurice Pujo, le marquis de Roux, Henri Vaugeois, découvrant ainsi l'originalité de la pensée d'AF.

Éditions de l'Âge d'homme, 138 pages, 20 euros.

Disponible à nos bureaux, 22,11 euros franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



Traditionnelles galettes des rois

NÎMES

Cercle Saint-Charles,
Samedi 20 janvier à 12 h 30, brasserie Le Palace
6 boulevard de la Libération
Avec le colonel Patrick BARRIOT : "La Serbie face à l'UE"
Pour tout renseignement : 06 83 71 67 70

LYON

Samedi 20 janvier à 19 heures
avec Michel FROMENTOUX et Stéphane BLANCHONNET
Renseignements et inscriptions au 06 82 83 92 00

BORDEAUX

Vendredi 26 janvier à 19 h 30 avec Philippe PRÉVOST

BIARRITZ

Samedi 27 janvier à 13 heures avec Philippe PRÉVOST

PERPIGNAN

Vendredi 9 février en présence du colonel Patrick BARRIOT

DIMANCHE 21 JANVIER 2007

CORTÈGE AUX FLAMBEAUX EN L'HOMMAGE DU ROI MARTYR



Rendez-vous à 19 heures précises
devant l'église de la Madeleine, Paris 8^e
(Métro Madeleine, lignes 12 et 14)

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Directeur Michel FROMENTOUX

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris - Tél : 01 40 39 92 14 - iaf@actionfrancaise.net

Mercredi 17 janvier 2007

4^e séance du cycle 2006-2007

LA VENDÉE : GUERRE CIVILE OU GÉNOCIDE ?

par Reynald Secher

écrivain, éditeur, réalisateur, président de l'association Mémoire du Futur de l'Europe

à 20 h 30 précises

Brasserie Le François-Coppée, premier étage - 1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris (métro Duroc)
Participation aux frais : 5 euros. - Étudiants et chômeurs : 2 euros.

CONFÉRENCES ÉTUDIANTES

Vendredi 5 janvier 2007

La France et l'origine de la tragédie palestinienne 1914 - 1922 par Philippe PRÉVOST

Vendredi 12 janvier

Projets d'avenir de la présidence allemande de l'Union européenne par Pierre HILLARD

Vendredi 19 janvier

Où va la politique étrangère américaine ? par Sébastien de KERERRO

Vendredi 26 janvier

Être d'Action française par Pierre PUJO

Les conférences étudiantes ont lieu chaque vendredi à 19 h 15 aux locaux de l'AF.

L'ACTION FRANÇAISE INVESTIT LA TOILE

Certains sondages démontrent qu'Internet est devenu la première source d'information des Européens ; des observateurs affirment même que la toile sera, d'ici quelques décennies, le média le plus utilisé, devant la télévision.

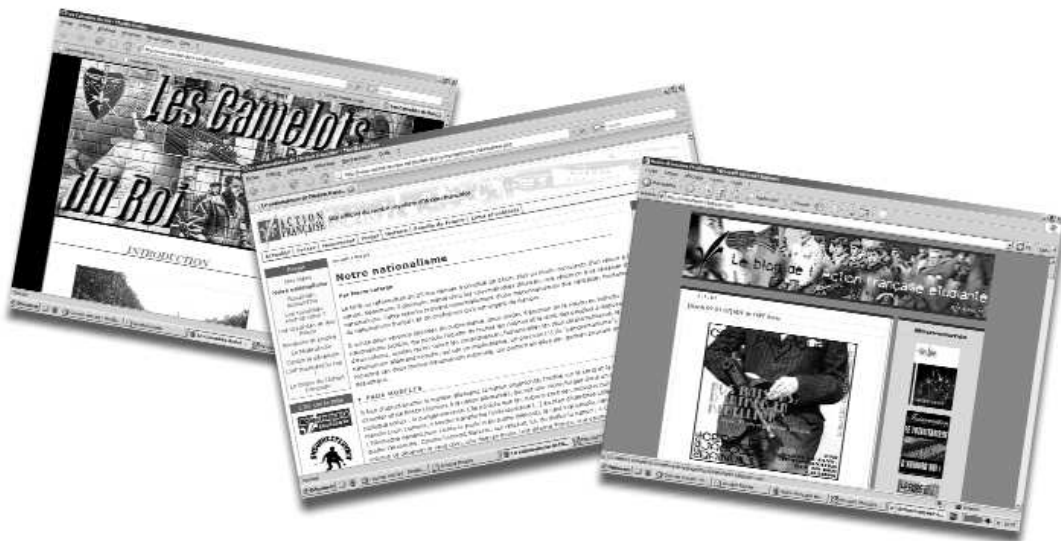
Cette évolution bouleverse nos rapports à l'information, notamment dans le domaine politique. On parle aux États-Unis de "youtube elections" en référence au fameux site d'hébergement gratuit de vidéos personnelles, où circulent des images plus ou moins pirates des différents candidats. En France, on a pu mesurer l'influence de la toile lors du référendum sur la Constitution européenne, ou avec la diffusion de la vidéo de Ségolène Royal révélant sa méconnaissance du métier d'enseignant...

Sur Internet, on peut dire à peu près tout et n'importe quoi, et ce à peu de frais. La fiabilité des informations qu'on y trouve est donc sujette à caution, mais c'est une brèche qui s'ouvre au cœur de la pensée unique.

Pour nous, royalistes d'AF, le journal demeure l'instrument privilégié du combat politique. C'est encore le meilleur support qui soit pour analyser l'actualité, accueillir des débats, développer une "doctrine", propager nos idées. On n'ira jamais vendre un blog à la criée, et feuilleter les pages d'un journal

sera toujours plus confortable que de faire défiler celles d'un site Internet !

Cependant, les autres médias ne sont pas négligés. Des militants prennent régulièrement la parole



sur Radio Courtoisie, par exemple. Et nous entendons bien profiter des formidables perspectives que nous offre la toile : le web nous permet de diffuser nos idées, recueillir des contacts, recruter des militants ; il facilite la collaboration entre toutes les sections d'AF et assure une meilleure promotion du journal, notamment grâce aux abonnements d'essai proposés aux internautes.

La mise en ligne du site Anthinéa (anthinea.fr.fm), développé par la section lyonnaise, fut l'une des premières incursions de l'AF sur la toile. Notre mouvement s'y est ensuite implanté avec un site

contrer les militants et de dialoguer avec certains rédacteurs de L'Action Française 2000.

Depuis peu, on assiste à une multiplication des blogs royalistes : on pourra visiter celui de l'Action

Il faut ici saluer tous ceux qui se sont donné du mal, souvent à passer des heures à se former tout seuls, pour que l'Action française s'ouvre une fenêtre sur le réseau mondialisé. Mais ce n'est qu'un début : tout cela doit évoluer vers une amélioration visuelle générale, des mises à jour plus rapides, un investissement dans un hébergement plus performant, l'exploitation des outils de paiement en ligne, la mise en place d'une liste de diffusion... Le travail ne manque pas pour les cybermilitants !

A.F.



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS,
75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ
PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO

VICE-PRÉSIDENT : STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : PIERRE LAFARGE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS : THIBAUD PIERRE

ADMINISTRATION : Mlle DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),

ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),

BIENFAITEURS (150 €)

principal (actionfrancaise.net) : vous y trouverez des articles de fond, des comptes rendus d'événements, les coordonnées de toutes les sections d'AF... *Insurrection*, l'organe des lycéens d'AF, dispose également de son site (insurrection.new.fr), de même que le Cercle Jacques Bainville (cjb-assas.new.fr). Un forum de discussion (actionfrancaise.net/forum) permet aux internautes de ren-

française étudiante (afe.new.fr), ceux des sections locales, un blog/site sur l'histoire des camelots (camelotsduroi.canalblog.com) et deux autres sur le royalisme social (croixlyspeine.canalblog.com et actionsocialcorp.canalblog.com). Leurs animateurs publient des textes, mais également des images, des enregistrements de conférences, des vidéos d'actions menées par l'AFE, etc.

L'Union européenne, héritière de la Révolution française ?

— par —
Alain RAISON

veau pour fabriquer une France nouvelle : la Nation. En grand géomètre de cette cité parfaite, Sieyès cherche la voie d'une régénération de l'histoire par les catégories universelles de la raison abstraite. Les institutions politiques ne doivent plus être le fruit de l'expérience et du compromis historique entre les divers ordres sociaux, elles doivent au contraire en suggérer une image sublimée, dérivée de principes rationnels quasi-arithmétiques, constituer dans leur abstraction même l'anticipation performative d'une société d'individus égaux.

un esprit national et public ». Le citoyen sera le prototype expérimental de l'homme régénéré, mais avant, il aura dû renier sa culture et tout ce qui le rattachait à l'histoire et à la culture haïe des rationalistes : « **interdit de cracher et de parler breton** » !

En finir avec la vieille Europe

L'analogie avec les bons sentiments des pères fondateurs de l'Union peut paraître audacieuse, mais pourtant, ils partagent ce dégoût d'une histoire qui trouve un aboutissement tragique dans les deux guerres mondiales, des cultures dressées les unes contre les



La déclaration des droits de l'Homme institue que « **le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.** » La Nuit du 4 août, puis la loi Le Chapelier, abolissent les corps constitutifs de la société française. Toute coalition pour défendre de « **prétendus intérêts communs** » devient passible du tribunal révolutionnaire. Le Chapelier déclare qu'il n'existe désormais que « **l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général du gouvernement** ». Les révolutionnaires "désincorporent" radicalement la société et ne laissent aux individus d'autre identité qu'une communion civique avec la totalité : la Nation ou le Peuple !

Régénérer l'histoire

La tradition républicaine est cette persévérante volonté d'émanciper l'individu de ses appartenances provinciales, religieuses, sociales ou professionnelles pour en abstraire une volonté autonome et éclairée. N'oubliez pas que l'homme est bon mais que c'est la société qui le rend mauvais ! « **La démocratie est le sacrifice complet de l'individu à la chose publique, c'est à dire celui de l'être sensible à l'être abstrait** » note Sieyès. Il faut « **fondre l'esprit local et particulier en**

qualifié la Révolution française de "bourgeoise" parce qu'elle a rendu possible l'entrée de la France dans l'ère de l'industrialisation et du capitalisme.

De la même manière, l'Union Européenne est un levier de l'ultra libéralisme : la marchandise et les modes doivent devenir l'horizon indépassable de la culture de l'homme moderne. Toute histoire ou toute culture qui le détournerait de ces besoins créés par les marchands risquerait de freiner la croissance du marché.

C'est pourquoi tous les liens qui nouent une personne à l'histoire doivent être tranchés. L'impératif de flexibilité n'a d'autre finalité. Un bon travailleur n'a ni feu ni lieu, sinon c'est un "chômeur volontaire". La traque aux complots contre-révolutionnaires sous la Terreur n'est pas sans évoquer la traque tatillonne par les commissaires européens de tout ce qui peut faire obstacle au "libre jeu de la concurrence". Dans les deux cas, ce sont les libertés réelles des hommes, c'est-à-dire les pouvoirs qu'ils ont forgés dans l'histoire pour maîtriser leur destin, qui sont sacrifiées à une idée abstraite de la Liberté qui s'incarne par le Marché ou par la République.

On redécouvre alors que dans la lutte du faible et du fort, c'est la Liberté qui opprime et c'est la loi qui libère. Mais il est trop tard, les vieilles nations sont battues en brèche et ne peuvent plus opposer aucune loi à la Banque centrale et à l'OMC. La mise en concurrence des peuples par le capital fait régresser dans la précarité tous ceux qui refusent de marcher au pas.

Une propagande festive

La révolution européiste avance sûrement mais discrètement. Pas de foules en arme ni d'exécution capitale, mais des fêtes, seulement des fêtes ! L'usage de la fête est ici encore très proche de celui des révolutionnaires. La fête de l'Europe permet d'ouvrir un temps utopique où règnent les valeurs idéales : les enfants défilent avec des petits drapeaux bleus. Comme les révolutionnaires, les européistes préfèrent être jugés sur la beauté de leur idéal plutôt que sur les résultats de leur politique. Une ignominie moralisante tend à soustraire la "généreuse" idée européenne de ses résultats contestables.

À ce titre, la politique culturelle de l'Union voudrait entretenir l'illusion que, sans elle, les peuples n'échangeraient pas et sans doute seraient en guerre. Comme si Mozart, Haendel, Berlioz et bien d'autres avaient attendu le programme Erasmus pour faire le tour des cours européennes... Bref, c'est "sympa" l'Europe, ça ouvre le cœur et l'esprit. Tout va bien dans le meilleur des mondes...

* **Michael Oakeshott, Le rationalisme en politique, in Cités, n° 14/2003, PUF.**

La Turquie est-elle européenne ? C'est une possibilité officielle : le dossier est ouvert. Et Dieu ? Le Dieu unique du judaïsme et du christianisme ? Apparemment il est bien moins européen que les restes de l'empire ottoman. Les rédacteurs de la Charte des droits fondamentaux n'ont pas osé écrire son nom, moins encore celui de la religion chrétienne fût-elle historiquement constitutive, avec les matrices grecques et romaines, de notre civilisation. Sans doute par prudence, ils ont

Au-delà des bons sentiments du programme Erasmus, on peut se demander si la dynamique de l'Union européenne n'est pas l'ambition rationaliste et révolutionnaire de façonner des individus européens "flexibles" et dociles au Marché.

préférèrent faire référence dans le préambule de la Charte au « **patrimoine spirituel et moral** ». Tout le monde reconnaîtra dans cette formule, si propre à l'Europe qu'aucune autre civilisation ne pourrait l'employer, la quintessence de notre histoire... Mais peut-être faut-il se poser une question iconoclaste pour bien comprendre ce dont il s'agit lorsqu'on offre à la Turquie l'étiquette européenne et qu'on la refuse au christianisme : l'Europe est-elle européenne ?

L'Europe des faux semblants

C'est une question que les imbéciles, qui ont pour habitude de confondre l'étiquette qu'il y a sur un sac avec son contenu, ne pourront comprendre. Et pourtant, elle paraît toujours plus pertinente quand on observe les rouages de cette mécanique technocratique qui depuis cinquante ans s'octroie chaque jour un peu plus le droit de décider seule de ce qui est européen et de ce qui ne l'est pas. Cette Union est dite "européenne" par son origine continentale, mais sa dynamique et ses valeurs, même si elles s'enracinent dans le développement de la philosophie moderne et du mouvement européen des Lumières, se caractérisent par une franche ambition à l'hégémonie universelle : le libéralisme politique, social et politique.

Car si nous en revenons à ce que Guy Braibant qualifiait d'« **âme de l'Europe** », c'est-à-dire la Charte des droits fondamentaux, il est bien dit que l'Union « **repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit** ».

Voilà qui explique l'exclusion de Dieu et plus généralement de toute l'histoire du continent européen. Voilà qui marque la différence entre le contenu du sac et son étiquette : l'Union Européenne s'est construite autour d'une référence totalement formelle à "l'Europe" historique. Elle est une structure strictement procédurale et politique dont on ne peut arrêter l'expansion pour des motifs géographiques ou culturels. Du moment que les pays candidats présentent un brevet de bonne conduite libérale et démocratique, on ne peut légitimement leur refuser l'adhésion.

La possible intégration de la Turquie est l'aboutissement logique de cette conception. Jusqu'où peut-elle aller ? La Russie ? Le Maghreb ? L'Empire Romain y eut ses marches, alors pourquoi pas ?

Une utopie rationaliste

À ce titre, l'Union Européenne s'inscrit plus dans la filiation de la Révolution française que de la Chrétienté ou du Saint Empire Romain Germanique. De la même manière que la République s'est construite contre l'histoire et la culture qui régissaient l'ordre social de la France d'Ancien Régime, en leur substituant l'adhésion individuelle à des valeurs universelles comme fondement du lien civique, l'Union Européenne s'est construite comme un ensemble de procédures substituant à la civilisation européenne l'adhésion aux valeurs universelles de la démocratie, des droits de l'homme et du libre-échange. La racine commune à ces deux entreprises se trouve dans la philosophie rationaliste qui les sous-tend.

L'Europe des technocrates comme la France chantée par les soldats de l'An deux, sont des idées abstraites sans autre fondement qu'une somme d'arguments rationnels et un brin d'idéalisme. Ces idées sont l'invention d'un type de démiurge imbu de foi en la seule Raison : le "rationaliste". Le philosophe Michael Oakeshott en a fait un portrait éloquent : le rationaliste philosophe en ingénieur, fait de la politique en technicien ; la société et sa complexe sédimentation historique le dégoûte. Une bonne politique est pour lui l'application d'un théorème rationnel abstrait. Du nœud complexe de destins que l'histoire a croisés, il veut faire un faisceau parfait de droites égales que noue une pure idée.

Ainsi pour les révolutionnaires rationalistes, la France monarchique n'est qu'un obscur brouillon qu'ils vont ordonner par la Raison à l'image d'un mécanisme parfait. C'est « **l'adunation** » de Sieyès, un mot nou-